

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



29A Rue de Sarrelouis
57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. : 03 87 79 52 90
Fax : 03 87 79 57 24
contact@cchpb.net

DIAGNOSTIC

PATRIMOINE



PLUI APPROUVÉ LE
12/12/2024
par délibération du
Conseil Communautaire

Modification simplifiée
n°1 approuvée le
26/02/2026

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS

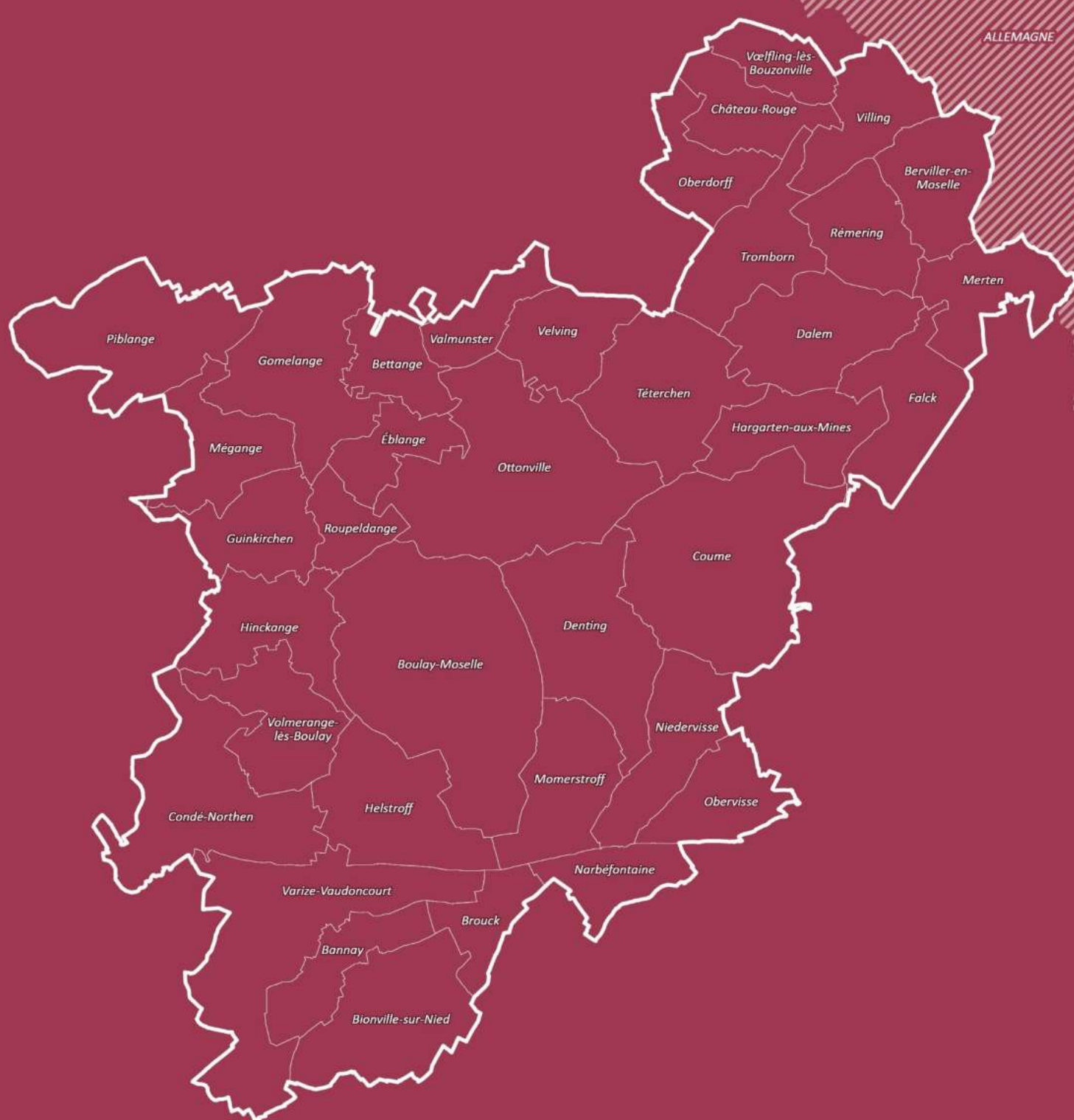


TABLE DES MATIÈRES

1. LE PATRIMOINE BÂTI	5
1.1. Les mesures de protection existantes	5
A. Les Monuments Historiques	5
B. Le patrimoine menacé ou présentant des désordres	7
C. Le patrimoine archéologique	10
1.2. Les éléments identitaires du territoire	12
A. Le patrimoine vernaculaire	12
B. Spécificités architecturales du village lorrain	16
1.3. Le patrimoine militaire	22
A. Fortifications défensives du Moyen-Âge	22
B. Patrimoine fortifié et défensif plus récent	22
C. Les communautés juives durant la Seconde Guerre Mondiale	27
1.4. Le patrimoine religieux	31
A. Le patrimoine religieux ancien	31
B. Les lieux de culte de la seconde reconstruction	32
C. L'usure du temps sur ces édifices cultuels	34
D. La reconversion du patrimoine religieux	35
1.5. Le patrimoine des demeures seigneuriales	36
A. Les châteaux et fermes châteaux	36
B. La reconversion de ces édifices	37
1.6. Le patrimoine minier	38
A. L'industrie minière : ses impacts et son évolution	38
B. Falck et ses cités ouvrières	39
C. Les exploitations minières anciennes	40
1.7. Le patrimoine ferroviaire	42
A. Les lignes ferroviaires historiques	42
B. La reconversion des anciennes gares	43

1.8. Le petit patrimoine bâti	44
A. Le petit patrimoine religieux	44
B. Le petit patrimoine lié à l'eau	46
C. Le petit patrimoine agricole	49
D. Le petit patrimoine de murs et murets	49

1. LE PATRIMOINE BÂTI

1.1. LES MESURES DE PROTECTION EXISTANTES

A. Les Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble qui, du fait de son intérêt historique, artistique et/ou architectural reçoit, par arrêté, un statut juridique et un label afin d'en assurer sa protection. En France, **la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques** et ses textes modificatifs viennent fixer deux niveaux de protection :

- ◆ **L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques jusqu'en 2005 pour « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » est **une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale** ;
- ◆ **Le classement** pour « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » qui permet **une protection des monuments présentant un intérêt à l'échelle nationale et constitue le plus haut niveau de protection en France**.

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.). L'arrêté de protection peut protéger l'ensemble de l'édifice (aussi bien les éléments extérieurs qu'intérieurs), ainsi que ses abords, ou bien énumérer les parties de l'édifice qui sont protégées.

Le porter à connaissance de la DRAC relève **quatre édifices protégés au titre des monuments historiques** sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) :

	Commune	Édifice	Niveau de protection	Localisation
	DENTING	Ancien Ossuaire de Welling (aujourd'hui démolé mais toujours classé monument historique)	Classé par arrêté du 29/09/1923	Chemin des Fermés à proximité de la Chapelle de Welling et de la ferme Saint-Henri
	NIEDERVISSE	Ossuaire	Classé par arrêté du 06/12/1990	Rue du Ban Saint-Jean dans le cimetière
	TETERCHEN	Nécropole tumulaire	Inscrit par arrêté du 27/02/1994	À proximité de la réserve naturelle de la zone humide du Moulin de Velving-Téterchen - lieu-dit « Hinter der Mühle »
	VALMUNSTER	Église Saint-Jean-Baptiste	Inscrit par arrêté du 03/08/1960	Place de l'Abbé Gabriel Weyland en entrée est de commune

La commune de Bettange possède un arbre protégé au titre des sites inscrits ne générant pas de périmètre de protection. Cet arbre remarquable ou « *Arbre de la Liberté* », est **un orme de 1593** planté devant l'église et **protégé depuis le 3 mai 1938**. Les sites classés sont des lieux dont **le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires**.



BETTANGE – ORME DE 1593



NIEDERVISSE – OSSUAIRE CLASSÉ DANS LE CIMETIÈRE CATHOLIQUE

Le classement, ou l'inscription d'un immeuble, au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. En effet, les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : toute modification des environs rejaillit irrémédiablement sur la perception, et donc sur la conservation de ces édifices. Cette servitude s'applique à tous les immeubles et espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).

Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La publicité et les enseignes sont également sous son contrôle. La notion de « *co-visibilité* » avec le monument est importante car elle oblige l'ABF à rendre un avis conforme. Dans le cas contraire, il doit rendre un avis simple. Ces deux avis sont obligatoires, mais impliquent une prise en compte différente :

- ◆ **L'avis conforme** : L'autorité, qui délivre l'autorisation, est liée par l'avis de l'ABF et ne peut s'y opposer qu'en engageant une procédure de recours auprès du préfet de région. Ce dernier tranchera après consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS). Ce recours ne devrait avoir lieu que lorsque la discussion n'a pas permis d'aboutir à un accord ;
- ◆ **Pour l'avis simple** : L'autorité qui prend la décision n'est pas liée par l'avis de l'ABF ; elle peut passer outre à celui-ci et engage alors sa propre responsabilité, l'avis faisant référence en cas de contentieux. À titre exceptionnel, le ministre chargé de la culture se saisit du dossier et émettre l'avis requis - qu'il soit conforme ou simple - à la place des autorités déconcentrées.

En dehors des communes possédant un monument historique sur leur ban, seules **les communes de Velving** (abords débordant de la nécropole de Téterchen) et **d'Ottonville** (abords débordants de la nécropole de Téterchen et de l'église de Valmunster) sont impactées par ces servitudes d'utilité publique.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine vient clarifier le régime de protection dit « des abords ». Le périmètre de 500 mètres peut ainsi être adapté afin de gagner en cohérence en tenant compte des réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire. Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique, **un Périmètre Délimité des Abords (PDA) peut venir le remplacer à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un document d'urbanisme.** Ce périmètre adapté prend en compte trois critères :

- ◆ Conserver la protection sur les bâtis anciens ;
- ◆ Conserver les espaces non bâtis à proximité qui pourraient connaître une mutation prochaine liée au changement d'activités (prairies, champs, ...) ;
- ◆ Définir des limites simples de type routes, cours d'eau, ...

La création d'un Périmètre Délimité des Abords ne permet pas de déroger à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, **cependant l'ensemble des avis est dit « conforme »** car le législateur estime que le travail a permis de recentrer la protection du patrimoine sur les espaces prioritaires et particulièrement sensibles, et que la notion de co-visibilité ne s'applique plus. Ce nouveau PDA permet simplement d'élargir ou de restreindre le périmètre de 500 mètres, mais ne vient pas modifier le contenu de la servitude du périmètre.

En application de l'article L.621-31 du Code du patrimoine, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de Moselle souhaite procéder à la mise en place de Périmètres Délimités des Abords, au détriment des rayons de protection de 500 mètres des monuments historiques, dans un souci de « **rendre plus homogènes les abords des monuments et ainsi faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme** ». En l'absence de ces nouveaux PDA, les documents cartographiques font apparaître les périmètres de protection des 500 mètres dans l'attente de leurs éventuelles évolutions.

B. Le patrimoine menacé ou présentant des désordres

On dit qu'un site, bâti ou paysager, présente des « désordres », lorsque son état de dégradation est avéré et exige des travaux de remise en état pour lesquels une assistance est nécessaire (gros œuvre endommagé, toiture en cours d'effondrement, ouvertures nécessitant une mise hors d'eau par exemple).

Plusieurs outils et financements existent pour répondre à cette problématique. Le règlement du document d'urbanisme peut, par exemple, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme « **localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration** ». Plusieurs sites et bâtiments, matérialisés sur la carte en page 9, présentent des désordres sur le territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Boulageois. La liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de se faire une idée des éléments patrimoniaux qui peuvent, éventuellement, faire l'objet d'une protection spécifique.



BOCKANGE – CAMP MILITAIRE ABANDONNÉ VERS LES ANNÉES 1970



FALCK – CITÉS OUVRIÈRES QUI SE DÉGRADENT



CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION MONUMENT HISTORIQUE

CC de l'Arc Mosellan

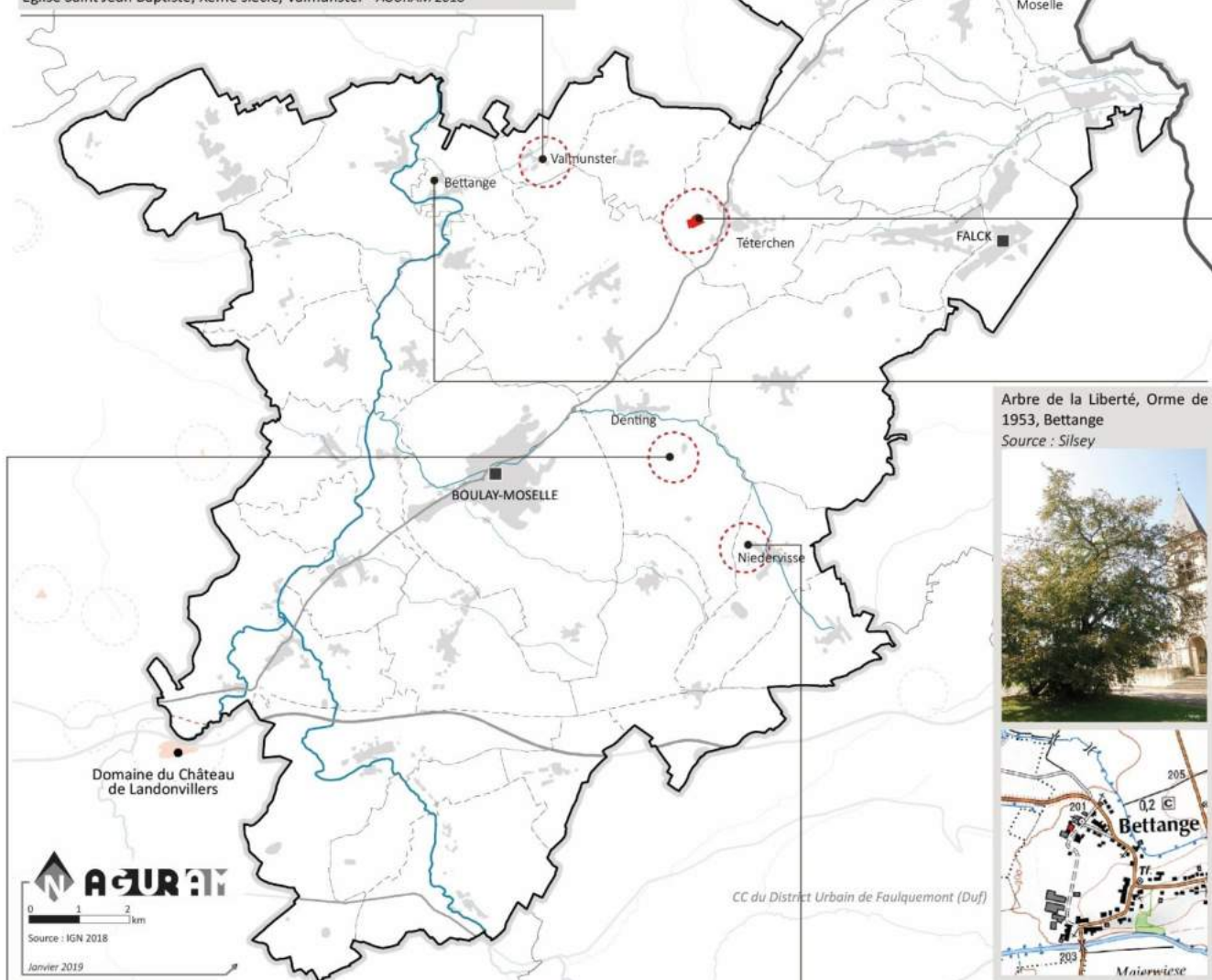


Eglise Saint Jean Baptiste, Xème siècle, Valmunster - AGURAM 2018

LEGENDE

- Monument historique
- Périmètre de 500 m

ALLEMAGNE



Arbre de la Liberté, Orme de 1953, Bettange
Source : Silsey



CC du District Urbain de Faulquemont (Duf)



Ancien Ossuaire de Welling continuant à générer un périmètre MH, Deting

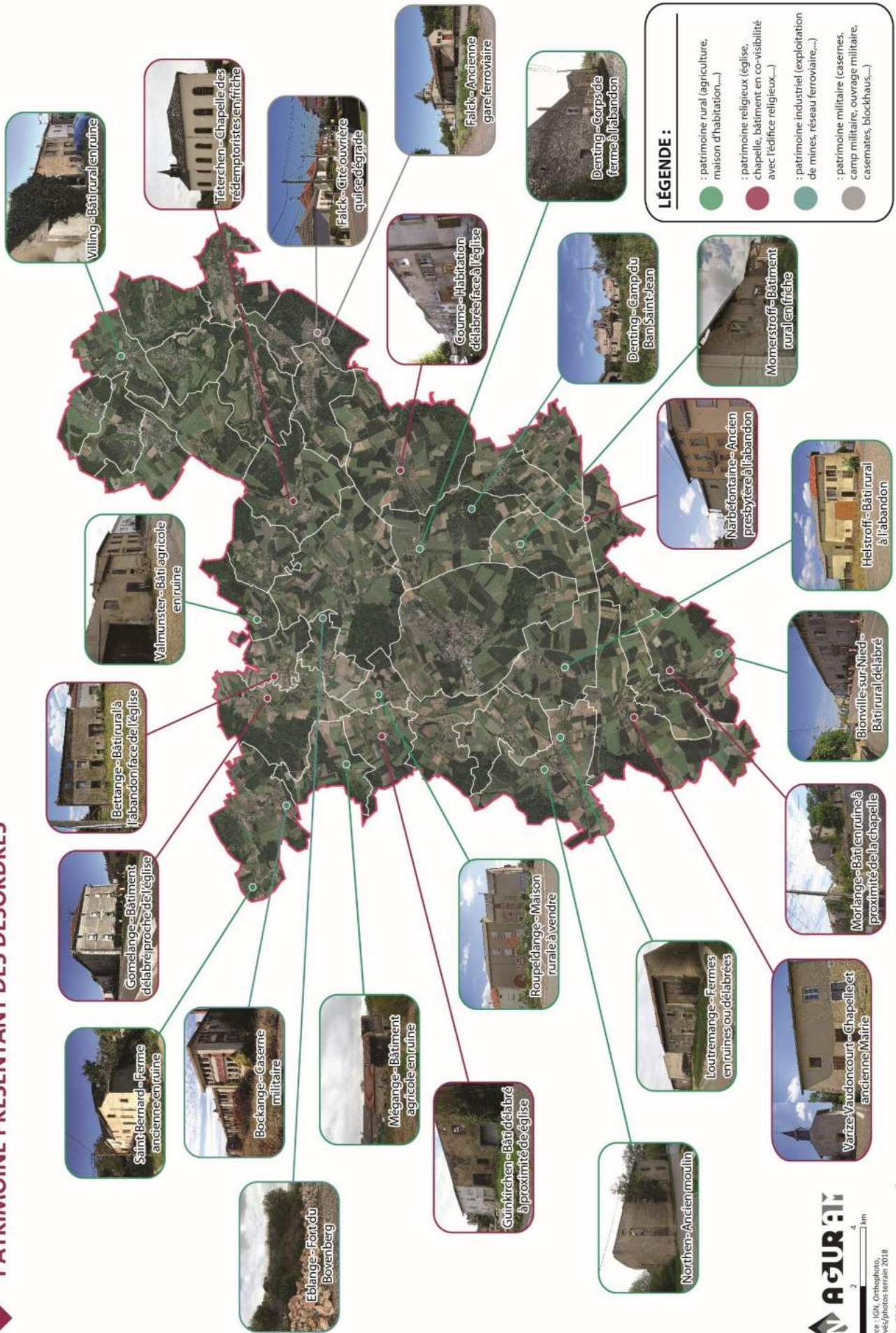


Ossuaire à Niedervisse - AGURAM 2019



Nécropole Tumulaire, Téterchen

CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PATRIMOINE PRÉSENTANT DES DÉSORDRES



C. Le patrimoine archéologique

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) sont chargées d'étudier, de protéger, de sauvegarder, de conserver et de promouvoir le patrimoine archéologique de la France. À ce titre, elles veillent à l'application de la législation sur l'archéologie rassemblée dans le livre V du Code du patrimoine. L'archéologie vise à étudier les traces matérielles laissées par les sociétés passées. En tant que telle, elle n'a pas de limite chronologique et peut s'intéresser à des vestiges en élévation (archéologie de la construction).

L'article R.111-4 du Code de l'urbanisme permet le refus ou l'acceptation d'un projet, sous réserve des prescriptions spéciales, lorsque celui-ci est de nature à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques. Les demandes de permis d'aménager de plus de 3 hectares, de création de ZAC de plus de 3 hectares, d'aménagements soumis à étude d'impact, de travaux sur immeubles classés et de travaux de plus de 10 000 m² visés à l'article R.523-5 du Code du patrimoine, doivent systématiquement être transmis pour avis au préfet de région (DRAC). Les demandes de permis de construire, de permis de démolir de permis d'aménager et de ZAC de moins de 3 hectares, d'autorisation d'installations et de travaux divers, ainsi que les demandes de travaux visés aux 1° et 4° de l'article R.523-5 du Code du patrimoine, doivent être transmis pour avis au préfet de région en fonction des seuils et zonages définis par arrêté préfectoral.

Le Service Régional de l'Archéologie du Grand Est, site de Metz, devra être consulté lors de projets impliquant des travaux de terrassement, à l'occasion des extensions de réseaux ou de reconstruction, ceci afin de pouvoir s'assurer qu'aucun site préhistorique ou historique ne sera mis à jour lors des affouillements du sol. Il convient également de rappeler, aux termes de la loi du 27 septembre 1941, portant sur la réglementation des fouilles archéologiques, que toute découverte fortuite et de quelque ordre qu'elle soit, doit être immédiatement signalée au Service Régional de l'Archéologie du Grand Est.

La Communauté de Communes est concernée par les arrêtés préfectoraux n°2003-259 du 7 juillet 2003, n°2003-339 du 31 juillet 2003 et n°2003-481 du 26 septembre 2003 qui fixent à 3 000 m² ou 50 m² le seuil des dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation et de travaux divers devant être transmis au préfet de région pour avis.



VATIMONT, VARIZE, VAUDRECHING, VELVING, VILLING, VITTONCOURT, VOELFLING-LES-BOUZONVILLE, VOIMHAUT, VOLMERANGE-LES-BOULAY, ZIMMING,

Article 2 Le périmètre de la commune constitue la zone géographique prévue au 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3 : Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installation et de travaux divers d'une emprise au sol tassée supérieure à 3000 m² (y compris parkings et voiries), situés dans la zone délimitée à l'article 2, devront être transmis au Préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé.

Article 4 : Tous les travaux visés par l'article R 442-3-1 du code de l'urbanisme, d'une emprise au sol tassée supérieure à 3000 m² et situés dans la zone délimitée à l'article 2, devront être également transmis au Préfet de région.

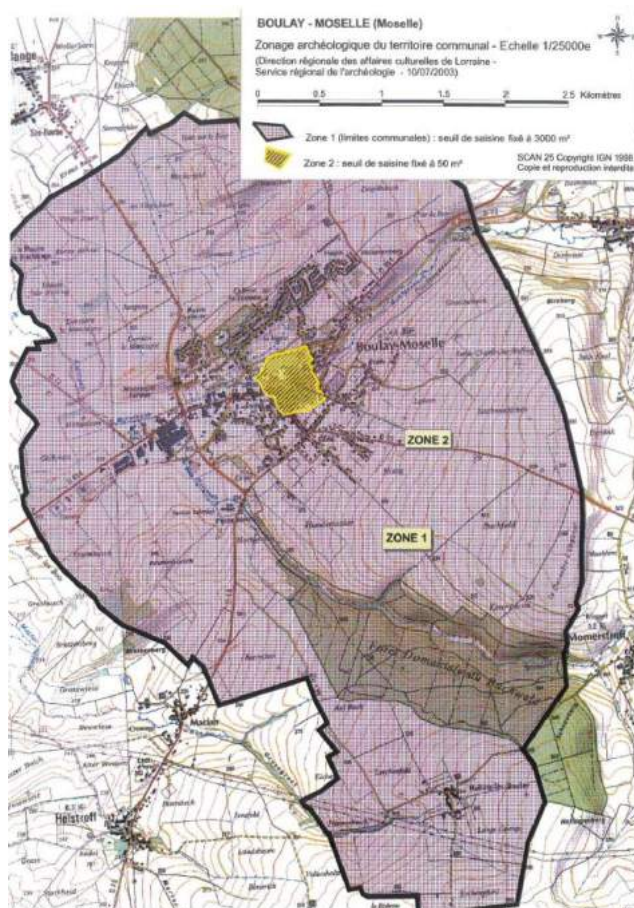
Article 5 : Le Préfet du département de la Meuse et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département, adressé au Maire, et affiché en mairie pendant un mois, à compter du jour où il sera reçu.



Le Préfet de la Région Lorraine
Bernard HAGESTEEN

Copie à : Maires des communes concernées
Préfecture de région
Préfecture du département de la Moselle
Direction départementale de l'équipement

ARRÊTÉ DE ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE N°2003-259 DU 7 JUILLET 2003



BOULAY - MOSELLE (Moselle)

Zonage archéologique du territoire communal

(Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine – Service régional de l'archéologie – 10/07/2003)

ZONE 1 (PÉRIMÈTRE NOIR)

La zone 1 correspond à l'ensemble du territoire communal. Le SRA demande à ce que soient transmises dans ce périmètre toutes les demandes de PC, PD, PL et AITD dès lors que la surface aménagée au sol (bâtiments, parkings, voirie, etc.) atteint ou dépasse le seuil de 3000 m².

ZONE 2 (PÉRIMÈTRE JAUNE)

La zone 2 correspond à l'extension du bourg médiéval fortifié, attesté au 12^e siècle. Le SRA demande à ce que soient transmises dans ce périmètre les demandes de PC, PD, PL et AITD affectant le sous-sol, dès lors que la surface aménagée atteint ou dépasse le seuil de 50 m².

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N°2003-339 DU 31 JUILLET 2003 PORTANT SUR LE ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE BOULAY-MOSELLE

HARTGARTEN-AUX-MINES (Moselle)

Zonage archéologique du territoire communal

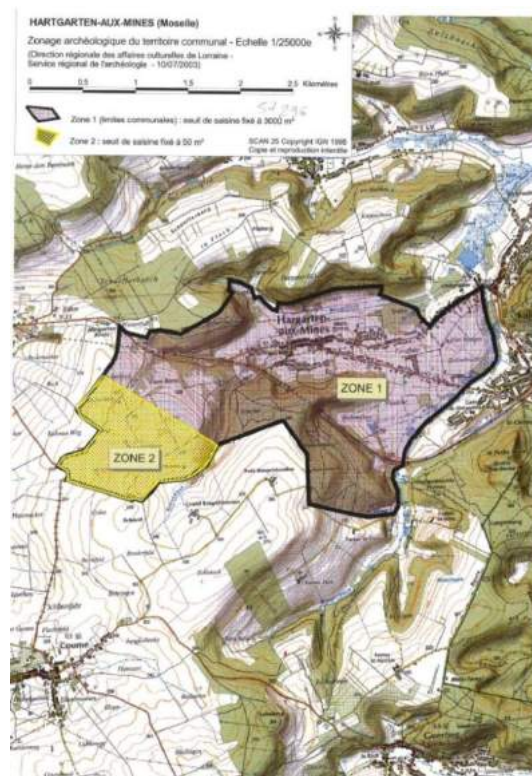
(Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine – Service régional de l'archéologie – 25/07/2003)

ZONE 1 (PÉRIMÈTRE NOIR)

La zone 1 correspond à l'ensemble du territoire communal. Le SRA demande à ce que soient transmises dans ce périmètre toutes les demandes de PC, PD, PL et AITD dès lors que la surface aménagée au sol (bâtiments, parkings, voirie, etc.) atteint ou dépasse le seuil de 3000 m².

ZONE 2 (PÉRIMÈTRE JAUNE)

La zone 2 correspond à l'emplacement d'un important site datant du Néolithique ancien, auquel se superpose un établissement rural gallo-romain. Le SRA demande à ce que soient transmises dans ce périmètre les demandes de PC, PD, PL et AITD affectant le sous-sol, dès lors que la surface aménagée atteint ou dépasse le seuil de 50 m².



EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N°2003-481 DU 26 SEPTEMBRE 2003 PORTANT SUR LE ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE DE LA COMMUNE DE HARTGARTEN-AUX-MINES

1.2. LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

A. Le patrimoine vernaculaire

Ce patrimoine se définit comme un ensemble architectural émergeant d'un même mouvement de construction ou de reconstruction. Les caractéristiques de ces bâtiments vernaculaires sont les suivantes :

- ◆ Un mode de construction partagé par la communauté ;
- ◆ Un caractère local ou régional en réponse à son environnement ;
- ◆ Une cohérence de style, de forme et d'aspect, ou un recours à des types de constructions traditionnels ;
- ◆ Une expertise traditionnelle en composition et en construction transmise de façon informelle ;
- ◆ Une réponse efficace aux contraintes fonctionnelles, sociales et environnementales ;
- ◆ Une application efficace de systèmes et du savoir-faire propres à la construction traditionnelle.

Il est donc primordial de prendre en compte ce patrimoine bâti vernaculaire, car il est le témoin de la culture ancienne d'une communauté et de ses relations avec son territoire. En parallèle, variant en fonction des périodes et des régions dans lesquelles il s'inscrit, il est l'expression de la diversité culturelle du monde. Ce patrimoine est aussi le reflet de changements économiques, il est donc fortement caractérisé par la classe sociale qui l'a fait construire et l'a utilisé. C'est dans ce cadre que la phrase « *dis-moi où tu habites et je te dirais qui tu es* » prend tout son sens.

Malgré son intérêt certain, l'uniformisation culturelle et les derniers phénomènes de mondialisation socio-économique, ont rendu cette architecture vernaculaire extrêmement vulnérable. Elle est aujourd'hui confrontée à d'importants problèmes d'obsolescence, d'équilibre interne et d'intégration urbaine.



MÉGANGE – MAISONS RURALES DU VILLAGE-RUE TYPIQUEMENT LORRAIN

« L'architecture vernaculaire s'oppose à l'architecture d'architecte. C'est-à-dire qu'elle va faire appel aux matériaux locaux (pierres, boisements) qui peuvent être prélevés sur place et elle va utiliser des techniques traditionnelles pour la construction. Cette architecture est définie comme étant l'architecture des gens, l'architecture sans architecte. »

Professeur Paul Oliver - 1997 - « Encyclopédie de l'architecture vernaculaire du monde ».

La Lorraine possède sa propre architecture vernaculaire. Le village lorrain traditionnel se distingue, très souvent, par une structure de type village-rue. On retrouve avec cette morphologie urbaine, de part et d'autre de la rue principale, des maisons-fermes. Cette forme villageoise a vu le jour il a près de six siècles, suite à la Guerre de Cent Ans qui a détruit de nombreux villages. Profitant des terrains nus, cette nouvelle forme villageoise a été pensée pour répondre aux usages économiques et sociaux de l'époque. La rue principale permet de faciliter les déplacements et le transport de produits en rapport avec l'activité agricole. La présence d'usoirs à l'avant des bâtiments offre un espace de stockage aux riverains pour le bois ou le fumier par exemple. L'arrière des habitations est, quant à lui, dévolu au bétail avec la présence de prairies.

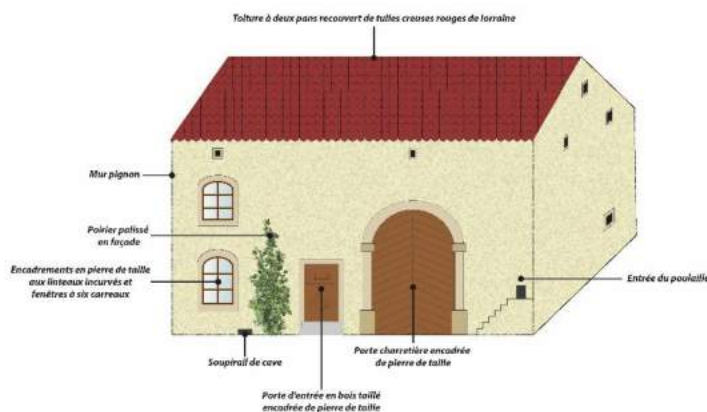
Pour des raisons pratiques, les villages-rues viennent s'implanter, en fond de vallée ou à flanc de coteau, le plus souvent le long ou à proximité d'un cours d'eau ou d'une voie de passage. Lorsque le cours d'eau est parallèle au village, il existe des constructions sur les deux rives comme à Denting ou à Loutremange (hameau de Condé-Northen). Dans le cas où le cours d'eau est plus important (Nied), les villages s'implantent sur une seule rive (par exemple Bannay, Volmerange-lès-Boulay, Gomelange), la rive convexe (inférieure), pour ne pas être isolé en cas de crue et éviter la construction d'un pont entre les deux rives.

À l'opposé, lorsqu'il n'existe pas de cours d'eau, les villages s'organisent généralement en prenant une morphologie de « *village-tas* » regroupé autour de l'église comme le village de Villing, de Brouck ou encore d'Éblange.

D'autres villages du territoire de la Houve et du Boulageois cumulent ces deux morphologies urbaines en s'organisant à la fois le long d'un axe (« *village-rue* ») et d'un édifice caractéristique (« *village-tas* »). C'est le cas par exemple du village de Gomelange où des constructions sont implantées le long de la rue principale, mais aussi autour de l'église fortifiée qui domine l'ensemble du village. On peut aussi citer les villages d'Ottonville, de Château-Rouge, de Volmerange-lès-Boulay ou encore de Guinkirchen qui représentent bien ce type de développement en deux entités distinctes.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle La « *maison rurale traditionnelle de Lorraine* » est une maison-bloc plus ou moins jointive. Son organisation interne et l'agencement des pièces sont réfléchis afin d'accueillir sous le même toit les hommes, les animaux et les récoltes. Le bâtiment garde souvent une mitoyenneté avec les constructions voisines grâce à la présence de murs pignons. La toiture, souvent à deux pans, possède un faîtage parallèle à la rue. La pente de toit est faible, mais elle peut s'étendre fortement à l'arrière des constructions, ce qui rabaisse la façade arrière. Le développement de la maison se réalise en profondeur, avec une implantation sur des parcelles en lanières, par des parties ou « *travées* » perpendiculaires à la rue. Il peut exister deux à trois « *travées* » sur le mur gouttereau côté rue, en fonction de la richesse du propriétaire.

Il existe à Gomelange un bel exemple de « *maison rurale typiquement lorraine* ». Située au 10 rue de l'Eglise non loin de la mairie, cette vieille bâtisse a été restaurée en respectant les techniques et les matériaux de l'époque. Datant de 1710, cette maison paysanne est un modèle de rénovation du patrimoine bâti rural du Pays de la Nied et témoigne du savoir-faire des habitants de la région. Cette ferme est composée de deux travées, dont la première à gauche, correspondait à la partie habitable. Les beaux encadrements en pierre de calcaire blanche, traduisent l'aisance du propriétaire. Cette partie accueille aujourd'hui l'écomusée. La deuxième travée, à droite de la photographie, est actuellement utilisée comme lieu d'exposition et de convivialité. Elle servait autrefois de dépendances (grange, écurie/étable). Elle se distingue par sa haute porte charretière encadrée, elle-aussi, de pierre de taille. L'entrée du poulailler est visible en bas à droite de la façade. Certaines maisons possèdent trois travées car elles distinguent l'espace servant à l'engrangement de celui dédié au bétail. Les maisons à deux travées appartenaient souvent à des paysans plus pauvres ne possédant pas de chevaux, et avaient une petite étable au fond de la grange.



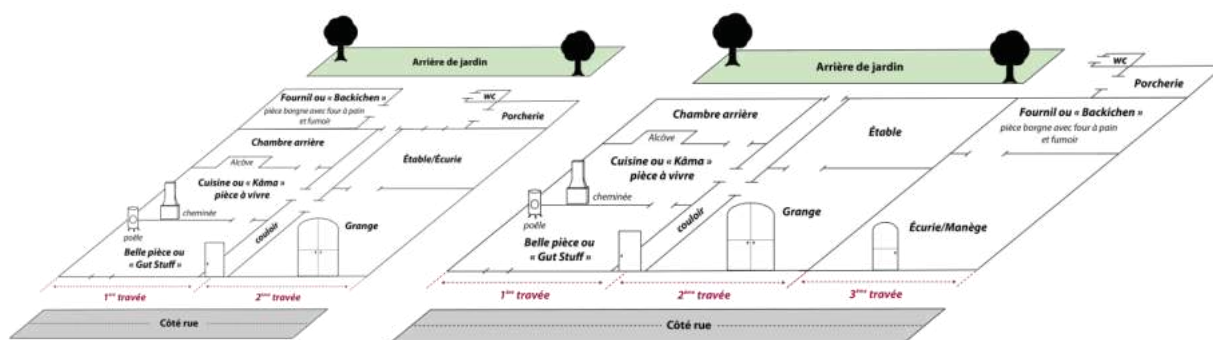
GOMELANGE – VIEILLE MAISON DE 1710 TYPIQUEMENT LORRAINE RESTAURÉE EN ÉCOMUSÉE

Sur le même thème, l'ancienne ferme des Chartreux appartenant aux moines de Rettel, située au 8 place de la Fontaine à Oberdorff, est aussi remarquable. Entièrement restaurée, elle accueille aujourd'hui le Musée d'Arts et de Traditions Populaires, reconstituant l'intérieur d'une maison lorraine traditionnelle.

Ce musée présente une collection de faïences de Lorraine, des poupées en porcelaine, des bénitiers, des peintures sous verre et des meubles typiques du Pays de la Nied. On peut différencier sa pièce voûtée et son pilier en pierre remontant au XV^{ème} siècle du reste de la maison qui date plutôt d'après la Guerre de 30 ans.



OBERDORFF – MUSÉE D'ARTS ET DE TRADITIONS POPULAIRES



COUPES DE MAISONS TYPIQUEMENT LORRAINES À DEUX ET TROIS TRAVÉES – SOURCE : AGURAM

L'**architecture vernaculaire** emploie des **matériaux locaux** pour ériger les différentes constructions. Il est essentiel que les ressources utilisées soient disponibles sur place et en quantité suffisante. Cette architecture fait également appel à des techniques traditionnelles afin d'ériger les bâtiments. La région Grand Est, et plus spécifiquement le département de la Moselle, recèlent un bon nombre de ressources qui font la richesse de ce territoire et contribuent à l'identité même des **villages lorrains**.

◇ La pierre

L'**utilisation de la pierre** dans les constructions remonte au XVIII^{ème} siècle. Les formations géologiques variées et abondantes à l'échelle de la Lorraine offrent un panel de matériaux de construction non négligeable allant du moellon brut à la pierre de taille. Dans les plus réputées, on peut évoquer les carrières de calcaires meusiens, les calcaires oolithiques en Moselle (**pierre de Jaumont**) ou encore les grès bigarrés vosgiens et les granites du massif primaire vosgien qui pouvaient **varier de la couleur rose ou grise** parfois beige, selon les lieux d'extraction. La présence de ces roches sur le sol lorrain était connue de tous et elles ont parfois été exportées pour la réalisation d'édifices sur d'autres territoires. La présence de ces pierres en grande quantité est constitutive de cette architecture vernaculaire. Les villes et villages ruraux sont les témoins de l'existence d'une grande variété de savoir-faire en Lorraine et sont parsemés de **véritables trésors d'architectures** qui n'ont pas à rougir devant l'architecture plus contemporaine.

◇ La pierre de taille

La **pierre de taille**, en principe, **n'apparaît que très peu** sur les façades **des maisons lorraines**. Elle se situe, le plus souvent, au niveau **des encadrements d'ouvertures** et des chaînages d'angle. L'objectif de la pierre de taille est de consolider la structure entière de la bâtisse en venant assurer la solidité de la jonction entre deux murs par exemple. Elle doit donc répondre à deux critères, être résiliente, c'est-à-dire résister aux intempéries sur la durée, mais aussi être non gélive afin de ne pas se dégrader sous l'effet du gel. La technique généralement utilisée consiste à venir harper les pierres en alternance dans l'angle de la construction afin qu'elles puissent s'ajuster et se rattacher les unes aux autres. Le plus souvent, on utilise **la pierre de Jaumont** (calcaire oolithique) qui est un type de pierre extraite en Moselle comme pierre de taille dans les constructions. Il existe d'autres sortes de pierre de taille. Dans le territoire de la Houve et du Boulageois, par exemple à **Brouck, la dolomie, de couleur brunâtre**, était débitée en pierre de taille.

◇ Les moellons

Hormis les régions de pan de bois, comme dans le massif de Vosges, ou les maisons à colombages en Alsace, le moellon constituait le matériau de construction de base des maçonneries des maisons traditionnelles lorraines. Cette pierre à bâtir, en général de calcaire, plus ou moins tendre, taillée partiellement ou totalement, de dimension grande ou petite et plus ou moins épaisse, pouvait être manipulée par un seul homme.

Les moellons bruts, bien taillés, pouvaient parfois remplacer la pierre de taille. Généralement composée de tout-venant, la maçonnerie de moellon est liée par un mortier de chaux ou de ciment à l'exception de la pierre sèche. En Moselle, **les carrières à moellons** se partageaient entre **le calcaire, à l'ouest du département, et le grès, à l'est**. Il existe, par exemple, dans les environs, les calcaires bleus de l'Hettangien, aux qualités médiocres, qui étaient utilisés uniquement pour servir de moellons. Les calcaires du Muschelkalk, extraits principalement à Grosbliederstroff, servaient à la fabrication de moellons et de pavés, tout comme les calcaires à gryphées du Lias d'Hettange.

◇ Les mortiers

Le **mortier** est utilisé en **maçonnerie comme liant**, scellement ou encore comme enduit. Il est issu du mélange réunissant de la boue ou pâte, un liant et des agrégats avec de l'eau. Autrefois, la création du mortier était attribuée au « *gâcheur de mortier* » qui le mélangeait. Il est essentiel de faire la distinction entre le mortier de chaux aériennes, qui provient de calcaires purs dépourvus d'argile, et le mortier chaux hydraulique naturel dont le calcaire était composé de silice. La qualité du calcaire permet de jouer sur la perméabilité du mortier, en revanche ce sont **les agrégats** qui offrent **la coloration et l'aspect lisse** aux mortiers.

◇ Les dallages et pavages

L'aménagement **de dallages ou pavages** dans les villages-ruraux de Lorraine avait son importance. Ces éléments architecturaux existaient au niveau des usoirs sur le devant des habitations, ou encore sur la place du village. En dehors de leur intérêt pour maintenir un certain confort de l'espace domestique, ils permettaient notamment **un meilleur assainissement** des voiries et espaces publics. Ils ont été les premiers à disparaître, lors des premiers travaux de modernisation de la voirie et de mise en place des réseaux. Il existe, encore aujourd'hui, **plusieurs exemples** de dallages participant au paysage pittoresque **des villages lorrains comme dans le village de Coume**.

◇ Les tuiles

La tuile en terre cuite est très utilisée en Lorraine et vient progressivement remplacer le toit de chaume vers la fin du XIX^{ème} siècle. Ce matériau ancestral possède plusieurs avantages, il est à la fois **solide et durable**. Il est également imputrescible, incombustible et résiste à la pollution et aux intempéries. Ce type de tuile est également facile d'entretien et peu coûteux. Il existe **plusieurs formes de tuiles** qui se déclinent en fonction des besoins et des spécificités de chaque territoire. Les toitures des habitations lorraines sont caractérisées par la tuile méditerranéenne appelée aussi **tuile canal** ou encore **tuile ronde romaine**, mais elle ne s'est pas répandue sur l'ensemble de la Lorraine. En effet, beaucoup de toits dans l'est de la France utilisent **des tuiles plates**, plus étanches et ergonomiques **lorsque la toiture est pentue**, facilitant ainsi **les écoulements d'eaux de pluie** et de neiges en hiver. Ce type de tuile peut avoir un bout carré ou alors arrondi (tuile en queue de castor ou tuile écaille). En général, **dans les tissus anciens de la CCHPB**, les toitures des constructions sont **en tuiles plates**.

◇ La charpente

Au XIX^{ème} siècle, l'usage du sapin était devenu important en charpenterie, mais le chêne conservait ses domaines réservés. L'usage respectif de ces deux essences d'arbres se faisait de façon sélective, en fonction de l'usage qui leur était réservé. Par exemple, pour les pièces plus flexibles, il fallait préférer le bois de sapin, pour celles en pression, l'utilisation du chêne était conseillée. Aujourd'hui, les charpentes sont exclusivement élaborées en bois de sapin, mais traditionnellement **dans les fermes lorraines**, la pièce principale de la charpente, le poinçon, était **en bois de chêne**. À partir du XIX^{ème} siècle, très peu de charpentes sont construites totalement en bois noble. Les belles charpentes lorraines, composées uniquement de chêne, datent pour la plupart du XVIII^{ème} siècle. Dans la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois, il existe **de nombreux exemples de belles charpentes** : la charpente en sapin, le plancher et l'allée de l'école en bois de chêne **à Guinkirchen** ; la charpente de l'église **de 1854 à Guinkirchen** en sapin avec son poinçon et potelet en chêne ; la charpente de chêne et de sapin datant **de 1852 de l'école de Brouck** ; la charpente de l'école et de la salle d'asile datant de **1862** composée de chêne et sapin **à Coume** ou encore la charpente **de 1845 de l'école de Varize** constituée de sapin et de solives prises à Metz.

◇ L'artisanat du bois

Cette catégorie regroupe tous les autres éléments réalisés en bois qui constituent l'habitat traditionnel lorrain. Cela concerne notamment les **planchers, plafonds, escaliers, les ouvertures et menuiseries extérieures et intérieures, les huisseries ou encore les cheminées**. En effet, les espaces boisés sont prédominants dans les paysages lorrains et cette forte densité forestière vient servir à la réalisation de **plusieurs éléments architecturaux en bois intégrés à la maison traditionnelle**. Les boisements représentent pratiquement un quart des bans communaux de **Coume et Ottonville**. Ce pourcentage est accentué sur la commune de **Gomelange** où l'on retrouve approximativement **300 hectares de boisements** correspondant à un tiers du ban communal. **La ville de Falck** reste le meilleur exemple, car plus de la moitié de son territoire (55 %) est occupé par des espaces boisés.

Il existe **plusieurs exemples concernant les sols et plafonds des bâtiments** : les plafonds composés de poutres, poutres refendues, de solives et de lambourdes, de planchers en sapin de **l'école de Roupeldange et de Château-Rouge**, de l'église de Guinkirchen, du **presbytère de Coume**. Les escaliers sont en pierre à l'extérieur, et en chêne pour l'intérieur avec du chêne, pour les contre-marches sont, quant à elles, généralement en sapin. On recense : **les marches en pierre de l'école d'Ottonville provenant de la carrière de Tromborn**, l'escalier en chêne et contre marche en sapin de **l'école de Varize**, l'escalier de chêne avec menuiseries de chêne, plancher en sapin et porte pleine en sapin du **presbytère de Coume**. On recense un grand nombre **d'huisseries en bois** : les croisées en chêne du presbytère **de Coume** et de l'école **de Varize**, les portes et volets en sapin et barres de chêne de l'école **de Château-Rouge**.

B. Spécificités architecturales du village lorrain

Le territoire de la Houve et du Pays Boulageois s'inscrit pleinement dans le style architectural des villages lorrains. On retrouve **les groupement harmonieux de maisons en longues rangées opposées**, avec des décrochements où le rythme **des portes cochères, rondes ou carrées**, entre les fenêtres et les petites portes, est essentiel, **la maison lorraine étroite et profonde**, souvent jointive avec ses voisines et toujours répartie en deux ou trois travées ou rains, ou encore les jardins à l'arrière (les meix) larges ou étroits, en fonction des maisons qu'ils prolongent vers l'arrière, et qui forment **une couronne de verdure et d'enclos autour du village**.

Au sein du territoire de la CCHPB, **trois spécificités architecturales** peuvent être distinguées par leur prégnance dans le paysage urbain, mais aussi du fait de leurs évolutions dans le temps : **les usoirs, les portes cochères/charretières et les places/placettes** qui composent l'espace public.

◇ Les usoirs

L'usoir, caractéristique des villages lorrains, correspond à la largeur de terrain compris entre la voirie et les façades des maisons. Héritage historique aux origines très lointaines, l'usoir était un lieu de l'activité communauté du village. L'usoir était un lieu à la fois **utilitaire, social et polyvalent** qui répondait à plusieurs besoins. Telle une grande cour de ferme, il pouvait accueillir, sans séparation, des occupations essentiellement agricoles ou artisanales. Il permettait de **stocker le matériel agricole, le bois ou encore le fumier**. Il était aussi utilisé comme atelier à ciel ouvert pour diverses activités, mais également comme espace communautaire convivial où la vie sociale se développait.

Il appartient au domaine public même si les riverains qui en ont l'usage tendent parfois à se l'approprier, alors même qu'il participe à l'amélioration du cadre de vie collectif. Cet espace est délimité sur les côtés mais ouvert frontalement. L'usoir, dans le prolongement de la demeure, possède tout de même un caractère privatif qui s'estompe plus on se rapproche de la chaussée. **Une zone tampon, appelée « tour de volet »**, présente les prolongements des habitations sur une étroite bande de terrain, quelquefois pavée, sur une largeur variant de 0,5 mètre à 1 mètre : escaliers, entrées de caves, abreuvoirs, bancs ou encore sols pavés. Même s'il peut utiliser la bande de terrain qu'est l'usoir, **le « tour de volet » est la seule bande de terrain que le riverain peut revendiquer comme propriété privée**.

Aujourd'hui, l'usoir participe toujours à l'aspect des villages de Moselle en contribuant à caractériser le paysage urbain. Mais avec **la résidentialisation progressive du monde rural**, l'évolution des modes de vie a fortement participé au changement d'usage de ces usoirs. Ces espaces sont utilisés maintenant comme **des lieux de stationnement de véhicules**, des endroits de passage des riverains pour rejoindre leurs habitations ou bien des espaces verts devant les maisons. Ces nouveaux usages ont tendance à réduire le potentiel réel des usoirs qui parfois, ne sont même plus entretenus.



VARIZE-VAUDONCOURT – L'USOIR COMME LIEU DE STATIONNEMENT



VALMUNSTER – USOIR LAISSÉ EN FRICHE

L'objectif de ces usoirs est d'accueillir des équipements collectifs techniques comme **des éclairages publics, du mobilier urbain** ou encore des panneaux signalétiques ou abribus **tout en conservant des éléments de patrimoine** de Pays tels que les calvaires, croix de chemins, fontaines ou encore puits. Il s'agit donc d'adapter ces espaces aux besoins actuels tout en faisant attention à ce que cette adaptation ne vienne pas dénaturer l'aspect identitaire des villages. Afin de répondre à cet enjeu, il est important **d'affirmer le caractère collectif et ouvert des usoirs**, mais aussi de bien identifier les besoins et les usages pour pouvoir proposer des aménagements adaptés aux attentes des riverains. Enfin, il faut réfléchir à une approche cohérente et globale pour intervenir sur les usoirs et opter pour un traitement d'ensemble homogène et adéquat au caractère du lieu.



PIBLANGE – L'USOIR SUIV LA PENTE NATURELLE DE LA RUE



GOMELANGE – L'AMÉNAGEMENT DES USOIRS ET DE LEUR ASPECT OUVERT ET HOMOGÈNE

Ces usoirs possèdent une **valeur historique et architecturale qui doit être préservée**. Cela passe par une sensibilisation des acteurs locaux, mais aussi des habitants, car l'usoir concerne tout particulièrement leur cadre de vie au quotidien. Un aménagement cohérent et pérenne des usoirs ne peut s'envisager que lorsque l'ensemble des personnes est mobilisé. Ces usoirs permettent également d'améliorer et d'aérer l'organisation des tissus bâtis des villages en offrant des espaces de vie et de convivialité, en sortant la voiture de la chaussée et en facilitant les déplacements pédestres. Il est primordial de ne pas construire en empiétant sur les usoirs et d'obliger **les bâtiments, dans les noyaux villageois anciens**, à se coller aux **deux limites séparatives** en cas de nouvelles constructions ou de démolitions/reconstructions.

◇ Les portes de grange

Dans l'habitat rural lorrain, la composition des façades se détache des modes académiques pour suivre **une logique de l'usage**. Il existe ainsi **des façades généralement asymétriques**, découlant des usages intérieurs du bâtiment. La richesse et la beauté de ces façades réside notamment dans **la composition des percements divers en tailles et en proportions**. Dans les villages ruraux, **la porte de grange ou porte charretière** est d'une dimension permettant le passage d'une charrette chargée de fourrage. À l'échelle de son usage, c'est **l'élément le plus monumental de la façade**. Sur le même modèle, la porte d'écurie est proportionnée à la taille du bétail (vaches, chevaux, moutons) et la porte d'entrée à la taille humaine. En l'absence de grange, une gerbière est nécessaire à l'engrangement.

Ces portes sont parfois accompagnées de petites lucarnes et *œil de bœuf* permettant la ventilation du fenil. Ces percements peuvent aussi servir d'accès au poulailler. Les portes sont encadrées de pierre de taille, seul élément de façade qui n'est pas enduit. On utilise plutôt des couches successives de badigeon à la chaux pour protéger les encadrements de pierre les plus fragiles. Toutes les menuiseries sont en bois, sauf les linteaux de portes qui peuvent être en pierre, bois ou parfois en métal. Les portails de grange peuvent varier de formes : plein cintre, en anse de panier, en segment d'arc ou encore droit. Les matériaux et formes utilisés pour leur réalisation sont étroitement liés et varient selon les époques.



VARIZE-VAUDONCOURT – FAÇADE EN TROIS TRAVÉES ET PORTES EN ARC APLATI DIT EN « ANSE DE PANIER »



VILLING – PORTE DATÉE DE 1716 AVEC UN ARC EN PLEIN CINTRE

Ces **maisons rurales traditionnelles** ont subi depuis **quelques adaptations** afin de répondre aux besoins évolutifs des populations. On peut voir apparaître au XIX^{ème} siècle **de petits commerces ou magasins artisanaux** qui prennent place dans une des pièces de la maison lorraine. Ces maisons de l'artisan ou du commerçant, rares dans les villages, sont reconnaissables à leur enseigne peinte directement sur la façade ou par la transformation d'une des ouvertures sur rue. La porte charretière et l'ancienne grange sont également réutilisées comme garage et le percement ajusté au passage d'un véhicule.



VOLMERANGE-LES-BOULAY – MAISON DE COMMERÇANT



DETING – PORTE DE GRANGE TRANSFORMÉE EN GARAGE

Certaines constructions ont vu leurs ouvertures modifiées afin de les adapter aux nouveaux usages de leurs propriétaires. Ainsi, on peut retrouver des exemples **où la porte de grange a été remplacée par la porte d'entrée** de l'habitation ou par une porte-fenêtre. Ces modifications, même si elles viennent supprimer l'ancienne porte en bois, sont nuancées, car elles conservent l'encadrement en pierre de taille permettant de visualiser l'emplacement de l'ancienne porte de grange dans la façade sur rue.



OBERVISSE – PORTE DE GRANGE CONVERTIE EN PORTE D'ENTRÉE



VOELFING-LES-BOUZONVILLE – PORTE DE GRANGE TRANSFORMÉE EN PORTE FENÊTRE

D'autres transformations sur d'anciennes maisons lorraines sont discutables, car **elles viennent fortement dénaturer** la façade de ces bâtiments. En effet, certaines ouvertures, correspondant initialement à l'emplacement de la porte de grange, ont été **comblées grossièrement** afin de venir créer d'autres percements type porte d'entrée ou fenêtre. Dans certains cas, ces aménagements suppriment au passage les encadrements en pierre de taille qui représentent un réel intérêt architectural.



TROMBORN – PORTE DE GRANGE MURÉE POUR CRÉER UNE PORTE D'ENTRÉE



HELSTROFF – FENÊTRE INTÉGRÉE À LA FAÇADE AU NIVEAU DE L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE PORTE DE GRANGE

Les portes de grange sont des éléments que l'on retrouve quasi **systématiquement** dans le paysage urbain de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Elles sont en quelques sortes **des marqueurs identitaires** qui permettent de caractériser le territoire. L'intégration de ces éléments patrimoniaux se traduit à travers **des enjeux de conservation et de préservation**, ou à défaut, **des aménagements vertueux** permettant de valoriser ces anciennes portes de grange. Tout comme pour les usoirs, il est important de sensibiliser la population afin qu'elle prenne conscience des enjeux existants.

◇ Les espaces publics dans les villages

Les places et placettes qui composent l'espace public, portent **des spécificités propres au milieu rural**. Elles permettent de structurer le tissu urbain, mais aussi social des villages. Ces éléments sont à considérer au même titre que les bâtiments patrimoniaux et doivent bénéficier d'aménagements particuliers. En effet, il est important, avant d'entamer des travaux de requalification, de valorisation ou de création d'espaces publics, d'avoir conscience du rôle fonctionnel et social que joue cet espace au sein des villages. Il est également essentiel de les adapter en fonction des besoins actuels et de mettre en lumière leurs spécificités propres afin de leur donner une dimension patrimoniale.



BIONVILLE-SUR-NIED – PLACE SIMONE VEIL



BERVILLER-EN-MOSELLE – PLACE SAINT-RÉMY

Quelle que soit leur typologie, ces places et placettes sont les témoins de l'identité et de l'attractivité des bourgs au même titre que les maisons lorraines ou les édifices patrimoniaux. Ces espaces publics participent à l'image des villages et il apparaît important de les préserver, de les réhabiliter et de les restituer aux populations. Ces lieux permettent également de garder une trace de l'histoire des villages. C'est le cas à **Bionville-sur-Nied** où la place du village, située en face du château, a été renommée en l'honneur de Simone VEIL. Cette démarche consiste à rappeler que la commune a abrité une importante communauté juive dès le XVII^{ème} siècle et que les aïeux de Simone VEIL sont enterrés au cimetière israélite dominant le village. La place Saint-Rémy, située en plein cœur de **Berviller-en-Moselle**, permet de mettre en avant l'unique source village.

À **Momerstroff**, la place de l'Église a été complètement réaménagée afin d'offrir un espace polyvalent permettant de répondre à plusieurs besoins : stationnement, cheminements doux, offre de loisir avec le city-stade, espace vert offrant un cœur de respiration et un lieu de convivialité et de détente. On retrouve également de beaux aménagements à **Dalem**, où la place devant l'église a été réalisée afin de générer un espace convivial et fonctionnel où se combinent places de stationnement, espaces verts et mobilier urbain. En complément, un petit parc longeant l'église offre aux habitants la possibilité de venir se reposer au calme.



MOMERSTROFF – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE



DALEM – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE



GUINKIRCHEN – CHEMINS AMÉNAGÉS EN PENTE DOUCE



DENTING – PASSERELLE DU RUISSEAU DU MUEHLENBACH

Ces places et placettes fonctionnent à travers un **maillage d'espaces complémentaires**, hiérarchisés et parfois complexes (rues, venelles, chemins, etc...) qui permettent de **desservir l'ensemble du village**. Ces espaces complémentaires s'adaptent aux contraintes du territoire afin de **faciliter au mieux les déplacements doux** en interne. À **Guinkirchen** par exemple, un réseau de cheminements doux permet de rejoindre l'ensemble des quartiers du village malgré une topographie contraignante. Dans le **village de Denting**, les parcours pédestres s'adaptent également aux contraintes naturelles avec, à proximité de l'église, **une passerelle** permettant de franchir le ruisseau du Muehlenbach.



HALLING-LES-BOULAY – PLACE CENTRALE DU HAMEAU



OBERDORFF – PLACE DE LA FONTAINE

La place ou placette centrale est le premier maillon dans la hiérarchie des espaces publics. Ces espaces sont des lieux de centralité et de mixité sociale et fonctionnelle qui doivent répondre à une multiplicité d'usages. Encore plus dans les petits villages, ils constituent un lieu de rencontre, de convivialité et pas uniquement un espace conçu pour la circulation ou le stationnement. Situé au cœur des communes, ils assurent une fonction symbolique en s'adaptant et en anticipant les nouvelles pratiques des espaces publics. Certaines de ces placettes manquent pourtant de lisibilité dans le paysage urbain et ne remplissent pas leur rôle (exemples : Halling-lès-Boulay, Oberdorff...). **Ces espaces de qualité doivent demeurer non bâtis.**

Il est important de s'interroger sur les moyens à mettre en place pour redonner une place centrale à ces espaces en créant **des lieux de vie utiles** aux populations locales ou encore de **favoriser les continuités au sein de la trame urbaine**.

1.3. LE PATRIMOINE MILITAIRE

Le territoire de la Houve et du Pays Boulageois a été fortement marqué par les conflits militaires notamment avec la Guerre de 30 ans (1618-1648) qui toucha toute la Lorraine. Géographiquement, **du fait de sa position frontalière avec l'Allemagne**, le secteur de Boulay-Moselle fut également en première ligne durant les combats meurtriers **des deux Guerres mondiales**. Les nombreuses batailles qui ont eu lieu à l'époque ont à la fois marqué le paysage environnant et les souvenirs des populations locales. Dans le contexte actuel de prospérité que connaît le territoire français, il est important de conserver une trace de ces événements passés et de faire un **travail de mémoire** autour de ces éléments patrimoniaux identitaires. Plusieurs ouvrages militaires de défense témoignent des différents conflits qui ont eu lieu dans la région, à Boulay-Moselle ou dans les communes environnantes.

A. Fortifications défensives du Moyen-Âge

Les « **Dadas Tours** » que l'on appelle aussi « *Les Vieilles Dames Dada* » sont **les derniers vestiges des anciennes fortifications de Boulay-Moselle**. La commune était une ancienne ville-forte à l'époque médiévale et fut par la suite érigée en Comté dès 1615. L'histoire de Boulay proprement dite commence au **IX^{ème} siècle avec le début du règne des seigneurs de Boulay**. La construction de cette enceinte avait pour but de protéger la ville, mais aussi de montrer la puissance de ses souverains. C'est donc au Moyen-Âge que la ville forte de Boulay se développe avec l'implantation au nord-ouest du château des seigneurs de Boulay. Afin d'approvisionner en eau les fossés de la ville, le cours d'eau de l'Ellbach avait été détourné.



BOULAY-MOSELLE – ANCIENNES FORTIFICATIONS MÉDIÉVALES

Les murs d'enceinte, les tours et le château transformé en couvent pour les Récollets venus d'Irlande au XVIII^{ème} siècle, furent complètement **démantelés en 1635**. La conservation de ces deux imposantes tours permet d'imaginer les richesses que possédaient les seigneurs. De nombreux lieux et rues de la ville ont su sauvegarder les dénominations et parfois le cachet de cette époque révolue. Les rues du Four Banal, du Pressoir, de la Dîme, du Marché au Blé ou encore du Chaudron sont les exemples les plus évocateurs.

B. Patrimoine fortifié et défensif plus récent

Durant la **Guerre franco-allemande de 1870**, la ville de Boulay-Moselle, tout comme les autres communes de Moselle est annexée à l'Empire allemand. Elle est rebaptisée « *Bolchen* » dès 1871 et devient la sous-préfecture du « *Bezirk Lothringen* » au sein du « *Reichsland Elsass-Lothringen* ». Au cours de la Première Guerre mondiale, la plupart des habitants de Moselle se battent sous les couleurs de l'Empire allemand. À la fin du conflit, en 1918, la ville de Boulay et ses environs redeviennent français pour quelques temps avant de subir une seconde annexion allemande. Il faudra attendre le dénouement de la Seconde Guerre mondiale, et plus exactement le 27 novembre 1944, pour libérer la ville et les communes alentours. Le département de Moselle ne sera, quant à lui, complètement libéré que le 21 mars 1945.

Le territoire de la Houve et du Pays Boulageois porte aujourd'hui très peu les ecchymoses du premier conflit mondial de 1914-1918. Seuls quelques monuments aux morts ou autres édifices de commémorations permettent de se remémorer cette guerre meurtrière.



**TETERCHEN – MONUMENT AUX MORTS
DES DEUX GUERRES MONDIALES**



**OTTONVILLE – STATUE POUR LES ENFANTS MORTS DURANT LA
GUERRE 1914-1918**

Contrairement à la première Guerre mondiale, **les éléments témoignant du second conflit mondial de 1939-1945 sont encore bien ancrés et visibles** dans le paysage de l'intercommunalité. Il existe, entre autres, de nombreux ouvrages militaires défensifs du secteur fortifié de Boulay qui matérialisent **la ligne Maginot**. Ce secteur se compose d'une partie occidentale puissante avec la présence de **quatre gros ouvrages** : Hackenberg, Mont-des-Welches, Michelsberg et Anzeling. La partie orientale, qui correspond à notre territoire d'étude, est plus incomplète avec au total **huit petits ouvrages d'infanterie** : Berenbach à **Gomelange**, Bovenberg à cheval sur **Ottonville et Eblange**, Denting, Village-de-Coume, l'Annexe sud de **Coume**, Annexe nord de **Coume**, **Coume** et Mottenberg à **Obervisse**. De nombreux blockhaus, casemates ou abris militaires matérialisent également cette limite défensive et viennent ponctuer le paysage.

◇ La ligne Maginot

Pour faire un bref rappel historique, **la ligne Maginot** doit son nom à Monsieur André Maginot qui, de 1922 à 1924, occupe la fonction de Ministre de la Guerre et des Pensions. Blessé lors de la guerre de 1914-1918, il arrive à persuader facilement les États-Majors français d'engager cet important chantier au lendemain de ce conflit mondial dévastateur. Il réussit à faire voter une première tranche de crédits et obtient alors 2,9 milliards de francs à l'époque, ce qui correspond à environ 1,3 milliards d'euros aujourd'hui. Il meurt en 1932, à Paris et ne verra pas s'achever la ligne qui porte aujourd'hui son nom. En effet, **la construction de cette ligne de défense s'ouvre dès 1928 et durera jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale en 1940.**

Ces vastes travaux mobiliseront plusieurs centaines d'entreprises et quelques 20 000 hommes. Sur la première période 1929-1935, c'est la toute récente Commission d'organisation des régions fortifiées (CORF) qui est chargée de réaliser les ouvrages. Le 1^{er} janvier 1936, la CORF est dissoute et deux nouvelles entités, la Section Technique du Génie (STG) et la Main d'Œuvre Militaire (MOM), continueront les travaux entre 1935 et 1940. **La portion inachevée de fortification dans la partie orientale du secteur de Boulay** traduit le peu de moyens financiers qui leur a été alloué à l'époque pour pallier les irrégularités de la Ligne Maginot.



EBLANGE – VUE PANORAMIQUE SUR LE VILLAGE D'OTTONVILLE DEPUIS L'OUVRAGE DU BOVENBERG



COUME – UNE FAÇADE AYANT CONSERVÉ L'ENSEIGNE DE LA CANTINE DES OUVRIERS DE LA LIGNE MAGINOT

◇ Le camp de sûreté de Bockange

En relation étroite avec la ligne Maginot, quelques entités se démarquent du paysage urbain environnant. C'est le cas de **la caserne de Bockange**, ancien village de Moselle aujourd'hui rattaché à la commune de **Piblangue**. Ce **camp de sûreté**, symbole de l'existence d'une forte activité militaire, illustre parfaitement **la problématique liée au patrimoine non entretenu** qui tombe en ruine. Aujourd'hui en état d'abandon avancé, le casernement a fait autrefois la renommée de Piblangue à l'époque de la ligne Maginot. Il a été construit sur une dizaine d'hectares dans les années trente à quelques kilomètres de l'important fort d'artillerie d'Anzeling. Sa capacité initiale était de 1 430 hommes de troupe et de 62 chevaux. Ce sont **les fantassins du 162e RIF et les artilleurs du 63e RAP** qui ont été les premiers occupants du camp de Bockange.



BOCKANGE – VUE AÉRIENNE DU CAMP DE SURETÉ DANS LES ANNÉES 1930-1940 (SOURCE : WIKIMAGINOT.EU)



BOCKANGE – LA FRICHE MILITAIRE DU CAMP AU CONTACT AVEC LES NOUVEAUX LOTISSEMENTS

En 1941, pendant l'occupation allemande, le camp a servi à la détention de prisonniers russes, puis quelques années plus tard de prisonniers de guerre italiens. Les troupes américaines ont utilisé le camp lors des derniers combats pour la libération. Dans ses dernières années d'existence, le camp a été réutilisé par les forces françaises avec principalement les parachutistes du GT 513 venus d'Algérie qui ont redonné, à partir de 1961, un second souffle au casernement. À cette époque, ils proposent des soirées dansantes, des rencontres sportives sur le stade construit à proximité du camp et organisent des journées portes ouvertes. Ils viennent également à la rencontre des habitants en venant défilé à travers le village. À la suite du départ des paras, le camp fut occupé jusqu'en 1968 par le 408^e Bataillon, puis il servit ensuite quelques années de dépôt pour le service cartographie avant d'être entièrement racheté par un particulier.

En **2006**, une **société Luxembourgeoise** devient **propriétaire** du lieu et promet de reconvertir le casernement en logements collectifs et maisons jumelées sur les espaces contigus. Ce projet n'aboutira jamais ce qui conduira au délabrement progressif du camp. **Le développement de tissu pavillonnaire à proximité** immédiate du site offre **un paysage assez atypique mélangeant constructions modernes et anciennes friches militaires**.

À proximité, mise en place par la « *Société Parisienne d'Entreprise* » sur une trentaine d'hectares, se trouve la **cité militaire cadre** où étaient installés pas moins de 18 officiers et 80 sous-officiers. Une école fut construite uniquement pour les enfants de ces derniers. Même si à partir de 1970, une partie de cette cité est revendue à des civils, une trentaine de logements étaient encore occupés par des militaires, basés principalement sur la ville de Metz. Aujourd'hui, les militaires sont de moins en moins présents et plusieurs édifices ont été mis en vente.



BOCKANGE – CITÉ MILITAIRE DES CADRES (SOURCE : WIKIMAGINOT.EU)



BOCKANGE – LES BÂTIMENTS DE LA CITÉ CONSERVÉS

◇ La caserne du Ban-Saint-Jean

Lorsqu'on explore le territoire de la Houve et du Boulageois, on peut également tomber sur **un bel exemple de patrimoine militaire**. Dissimulés sous une végétation luxuriante qui a repris ses droits, on peut distinguer **les vestiges du camp du Ban Saint-Jean**. Cet ancien casernement militaire, initialement construit par les soldats français, puis transformé **en camp de prisonnier** par l'armée allemande, a été le témoin des abominations commises durant la Seconde Guerre mondiale.

Le camp du Ban Saint-Jean a eu plusieurs vies. Implanté sur le ban communal **de Denting**, sur une trentaine d'hectares de terre arable et une cinquantaine d'hectares de forêt communale, cet îlot militaire **a vu le jour au milieu des années 1930**. Complètement isolé en pleine nature, il était utilisé par l'armée française comme camp de sûreté, en retrait des fortifications de la ligne Maginot, afin de récupérer les soldats blessés au combat. Il permettait aussi d'accueillir les troupes fraîches destinées à les remplacer sur le front. Inauguré en 1937 par le président Albert Lebrun, il héberge dans les premières années le 146ème R.I.F. (Régiment d'infanterie de Forteresse) au sein de structures très modernes pour l'époque. Le camp obtient le label « *cité jardin* » juste avant le début des combats en développant une idée originale. Cette dernière consiste à mettre en avant la beauté du site en plantant un parterre de rosiers. C'est ainsi que **3 500 plants de la Rose du Général Vulgrenant** viennent embellir le lieu et donne naissance au mouvement des « **Roses Maginot** » qui se développe également à **Téting** ou encore à **Zimming**.

Sur la période d'occupation allemande qui suit, de 1940 à 1944, le camp connaît ses heures les plus sombres. Progressivement transformé en lieu de détention pour les prisonniers français, il voit débarquer, à partir de 1941, de milliers de prisonniers soviétiques en l'espace de quelques semaines, à la suite de l'invasion des nazis en Russie. Ces nouveaux détenus, composés principalement d'Ukrainiens, étaient envoyés dans ce camp de transit pour ensuite être redirigés vers les mines de charbon ou de fer locales. Les prisonniers les plus faibles étaient aussi les plus chanceux car, réquisitionnés pour travailler avec les paysans aux champs, ils pouvaient être nourris par la population locale en journée avant de retourner au camp dans la soirée. On ne compte pas moins de **300 000 prisonniers soviétiques ayant transité au Ban-Saint-Jean** entre l'automne 41 et l'automne 44.

Dans ce « *camp de la faim* », les conditions inhumaines et la promiscuité conduisaient souvent au développement de maladies graves (typhus, tuberculose). Après la libération, en novembre 1945, il est estimé qu'au moins **23 000 victimes ont été enterrées dans les fosses communes** creusées par les allemands. Elles seront appelées quelques années plus tard les charniers de Boulay et du Ban-Saint-Jean.

Après-guerre, plusieurs régiments se succéderont sur le site du Ban-Saint-Jean. Le site, qui constituait une ville à part entière, servira notamment de base aux aviateurs de Frescaty. Entre 1979 et 1980, trois campagnes d'exhumation sont menées et mettent au jour 2 879 corps, soit le nombre officiellement retenu des victimes au Ban-Saint-Jean. Encore aujourd'hui, ce bilan est contesté comparativement aux 23 000 victimes annoncées à la fin de la guerre. Une fois exhumés, les corps sont envoyés sur le site de la nécropole soviétique de la commune de Noyers Saint-Martin (Oise). Le cimetière du Ban-Saint-Jean est, quant à lui, arasé puis nivelé et commence à retomber dans l'oubli. Dans les derniers moments de son existence, le site est habité par des familles civiles. **Il finit par être complètement abandonné en 1989.**

L'année 1993 marque l'abandon total du site militaire au profit de la nature **et l'armée supprime toutes les toitures des bâtiments** et récupère les tuiles pour permettre la réfection de la caserne Barbot à Metz. Ces terrains restent toujours militaires et sont donc interdits au public, ce qui conduit progressivement à leurs dégradations. En 2000, la population locale sauve l'ancien camp en s'opposant à un projet d'usine d'incinération des boues des stations d'épuration de toute la Moselle. En 2004, l'AFU ou « *Association Franco-Ukrainienne pour la Réhabilitation du charnier du Ban-Saint-Jean* » est créée. Elle permet, quelques années plus tard, l'inauguration d'une nouvelle stèle commémorative et d'un parcours pédagogique permettant de **garder la mémoire de ce lieu**. Dans la période 2012-2014, le site a été utilisé par les sapeurs-pompiers de Moselle pour des manœuvres de sauvetage et de déblaiement. Les bâtiments les plus détériorés, ont servi de terrain d'entraînement pour percer des dalles ou exercer les chiens à trouver des personnes ensevelies.

La commune de Deting, il a quelques années, a fait l'acquisition de la cité et du camp militaire du Ban-Saint-Jean, auprès des services du ministère de la Défense, pour un euro symbolique. Le site historique avec le sentier et la stèle resteront, quant à eux, propriétés de l'armée, mais toujours accessibles au public. Il revient donc à la commune de prendre en charge la réhabilitation du site d'une surface totale d'environ 115 hectares. La municipalité a pour ambition de **reconvertir le site** avec un projet comprenant l'installation de six éoliennes et d'un parc de panneaux photovoltaïques. Cette ambition implique la démolition des anciennes casernes.



DETING – LE CAMP DU BAN-SAINT-JEAN EN ÉTAT DE DÉLABREMENT AVANCÉ



DETING – LE CAMP DU BAN-SAINT-JEAN DANS SES PREMIÈRES ANNÉES FLORISSANTES D'EXISTENCE (SOURCE : WWW.BAN-SAINT-JEAN.FR)

◇ La caserne de Boulay-Moselle

En lien étroit avec le camp du Ban-Saint-Jean, la **caserne de Boulay-Moselle** ou « *Bolchen* » édifée, elle aussi, dans le cadre de la ligne Maginot, a accueilli ses premiers occupants dès 1936. Lors du cessez-le-feu du 25 juin 1940, les soldats français ont abandonné la caserne aux mains des allemands qui en ont fait leur « *Stalag XII F* » pour les prisonniers de guerre français dès le 4 juillet 1940.

Le sergent François Mitterrand y fut retenu captif sur une courte période avant de réussir à s'enfuir, aidé par des passeurs locaux, et de rejoindre Metz, Nancy et la France libre. Progressivement ce camp de prisonnier deviendra l'hôpital ou « *Feldlazarett* » où beaucoup de prisonniers soviétiques, provenant du camp du Ban-Saint-Jean situé à quelques kilomètres seulement, viendront y mourir. À l'époque, l'extension du cimetière israélite situé juste en face de l'hôpital était en cours de réalisation. Les autorités nazies n'ont pas hésité à réquisitionner et à profaner ce lieu afin d'y ensevelir, chaque jour, les nombreux corps des prisonniers soviétiques. Contrairement aux opérations d'exhumation qui ont pu se dérouler au Ban-Saint-Jean, celles de Boulay ont été refusées. Le nombre de victimes reposant au cimetière de guerre de la ville est estimé à 3 600.

À la libération, et avec le retour de l'armée française en 1945, la caserne devient un centre d'accueil pour les anciens prisonniers de guerre français. Les bâtiments des cités des sous-officiers et des officiers situés à quelques pas de la caserne, servent à accueillir des familles sinistrées par les combats puis en 1946, des immigrants italiens et maghrébins employés dans les mines de charbon. Il faut attendre 1959 pour que le camp reprenne sa vocation militaire, il abrite la 718^{ème} compagnie de transmissions jusqu'en 1982, date du départ des militaires pour Mutzig. **Les bâtiments ont été détruits**, et par la suite, plusieurs projets de reconversion du camp ont été proposés sans pour autant voir le jour (lycée, prison). Le site est finalement démantelé et **accueille maintenant le centre commercial de Boulay**. Aujourd'hui, seul subsiste le mur d'enceinte originel, fait de plaques de béton armé, du quartier Grossetti, du nom du général d'infanterie de la Première Guerre mondiale, Paul François Grossetti. Les maisons des quartiers des officiers et sous-officiers ont également été sauvegardées et revendues à des populations civiles.



BOULAY-MOSELLE – CITÉ MILITAIRE DES OFFICIERS



BOULAY-MOSELLE – CIMETIÈRE ISRAÉLITE ET PIERRE
COMMÉMORATIVE

C. Les communautés juives durant la Seconde Guerre mondiale

Les exactions commises par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale ont meurtri de nombreux villages de la Houve et du Boulageois. C'est le cas de la commune de **Bionville-sur-Nied** où la présence d'une communauté juive y est très ancienne, dès 1627, date à laquelle ils ont été invités à résidence par les seigneurs. Les juifs de Bionville étaient principalement des marchands de bestiaux, colporteurs, bouchers ou encore prêteurs. Ils ouvrirent une synagogue dans une maison particulière en 1680, puis un cimetière israélite en 1757. En 1808, la communauté atteint son apogée avec environ 80 personnes.

À l'arrivée des allemands, en juin 1940, il ne reste plus qu'une vingtaine de juifs dont le maire, Marcel HALPHEN, qui tentera de protéger les intérêts de sa population avant d'être expulsé dès novembre avec elle. Les nazis mettront le feu à la synagogue, et le cimetière juif sera profané par les colons allemands. La synagogue ne sera jamais reconstruite malgré la délivrance d'un permis en 1961, les fonds débloqués pour sa réédification seront plutôt utilisés pour la réhabilitation du cimetière. Aujourd'hui, seule une plaque commémorative, située sur la place centrale du village qui prend le nom du dernier maire juif du village, indique l'emplacement de l'ancienne synagogue détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. Le cimetière israélite datant de 1757 culmine toujours sur les hauteurs du village. Il est connu pour abriter les tombes des ancêtres de Simone Veil, ancienne ministre survivante du camp d'Auschwitz et disparue depuis le 30 juin 2017.



BIONVILLE-SUR-NIED : PLAQUE COMMÉMORATIVE MARQUANT L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE SYNAGOGUE



BIONVILLE-SUR-NIED : CIMETIÈRE ISRAËLITE SUR LES HAUTEURS DU VILLAGE

Le village de **Niedervisse**, également connu pour son importante communauté juive, a ainsi hérité du surnom de « *Niedervisse la Juive* ». Les premiers juifs sont arrivés dans les années 1750. En 1808, on comptait 16 familles juives représentant 82 personnes. En 1900, le petit village accueille 110 juifs soit plus du tiers des habitants de la localité. Ils seront tous évacués en 1939, lors de l'invasion allemande, seules trois familles reviendront à Niedervisse après la guerre. À leur retour, ils s'apercevront de la destruction par les nazis de la synagogue datant de 1780 remplacée par un hangar. Les maisons juives avaient, elles aussi, été rasées. La synagogue ne sera jamais rebâtie. Afin de garder une trace, la rue menant à l'ancien édifice religieux sera renommée « *rue des juifs* ».

Aujourd'hui, seul subsiste le très ancien cimetière israélite témoignant de la forte influence juive de l'époque. **Une plaque commémorative** a également été installée sur l'espace public culminant le village en face de l'église en souvenir de ce douloureux passé.

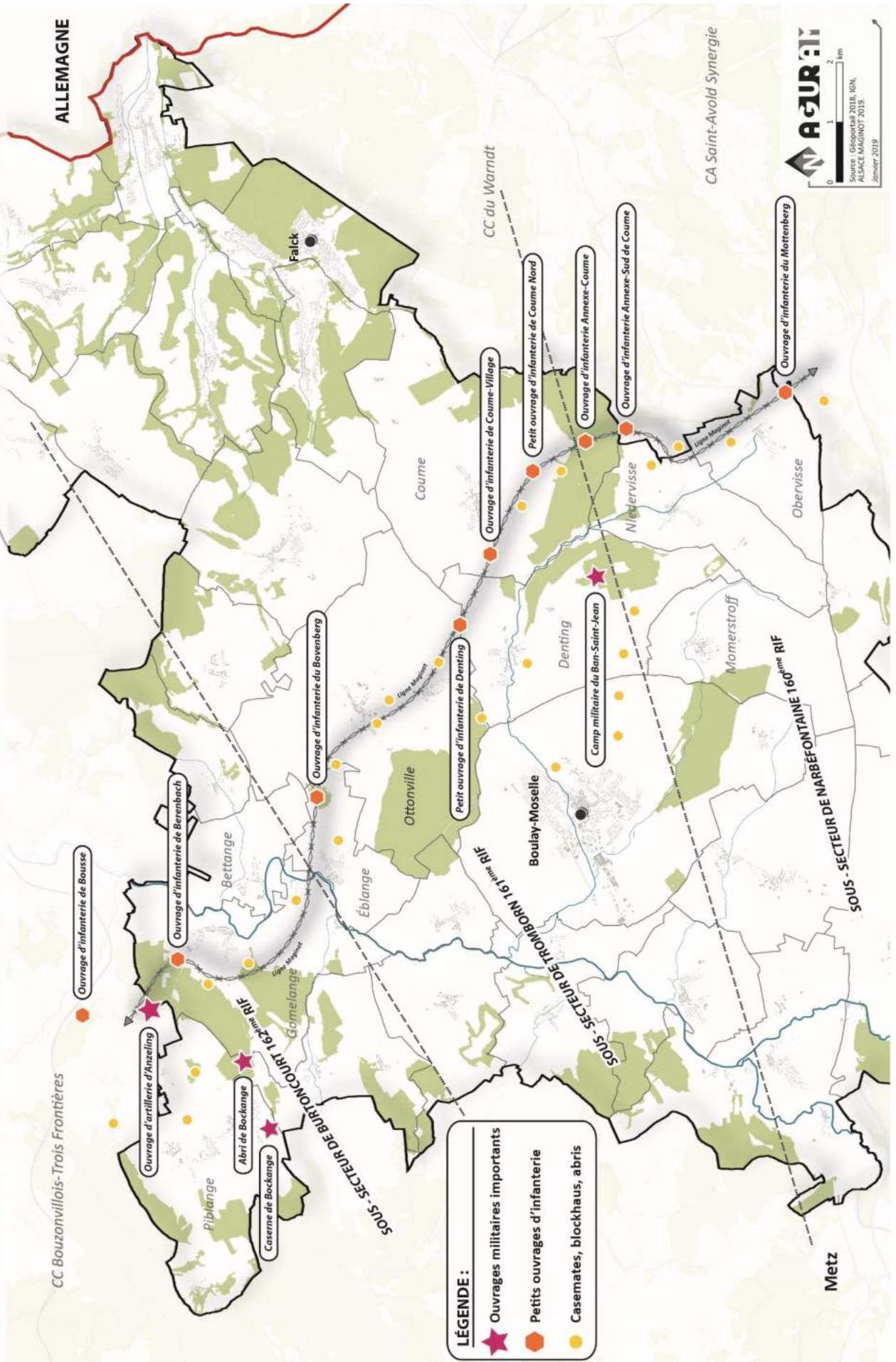


NIEDERVISSE – CIMETIÈRE ISRAËLITE EN SORTIE NORD DU VILLAGE

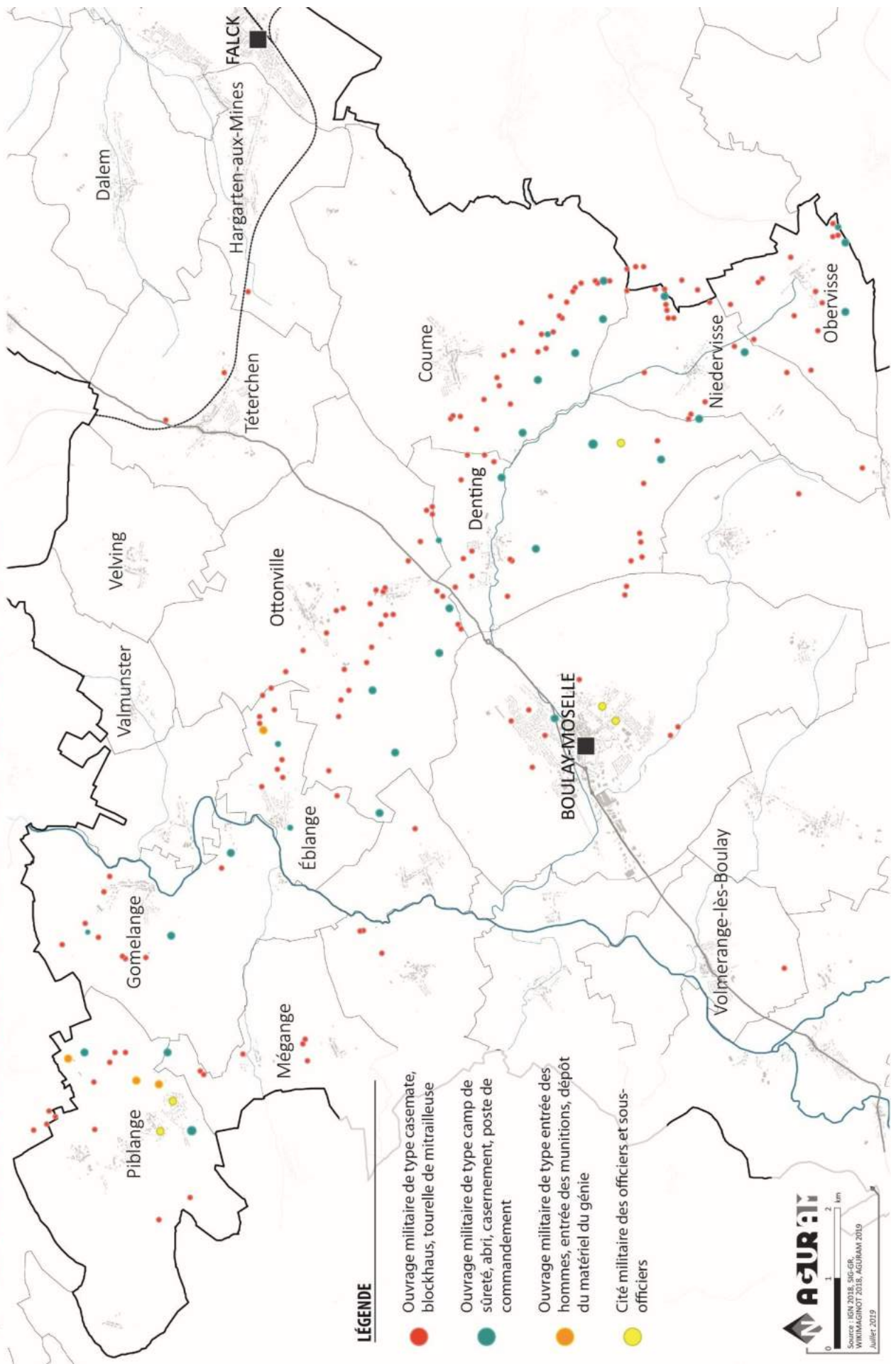


NIEDERVISSE – ESPACE PUBLIC EN L'HONNEUR DES COMMUNAUTÉS JUIVES ET CATHOLIQUES

CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS / RAPPORT DE PRÉSENTATION
LIGNE MAGINOT - Secteur fortifié de BOULAY-MOSELLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS / DIAGNOSTIC
OUVRAGES DE LA LIGNE MAGINOT - Secteur fortifié de BOULAY-MOSELLE



1.4. LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Les édifices liés au passé religieux de la région sont variés et largement représentés sur le territoire de la Houve et du Boulageois. **L'église Saint-Jean-Baptiste**, inscrite par arrêté aux monuments historiques depuis le 03/08/1960 **en est la doyenne**.

Ce bâtiment, construit au **X^{ème}** siècle, puise son inspiration de **l'architecture romane**. L'intérieur a, quant à lui, subi plusieurs transformations. Le chœur date de l'époque gothique tout comme les voûtes qui sont venues remplacer le plafond plat. Les travées datent du **XII^{ème}** et **XIII^{ème}** siècle, l'oculus du **XV^{ème}** siècle, le bénitier et le narthex du **XVI^{ème}** siècle. Elle a aujourd'hui plus de mille ans d'existence.



VALMUNSTER – EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE DU **X^{ème}** SIÈCLE

Bâtie sur une petite colline à environ 240 mètres d'altitude, elle se situe, comme la plupart des églises mères, à **l'écart du village**. Son aspect extérieur, sobre et rustique, lui permet de s'intégrer parfaitement dans le paysage champêtre environnant. Elle avait comme annexes Eblange, Holling, Rémelfang, Velving, Penningen, Buchingen et Tutingen. Ces 3 dernières localités ont disparu pendant la guerre de Trente Ans entre 1635 et 1648.

A. Le patrimoine religieux ancien



VILLING – EGLISE SAINT-CLÉMENT DU **XII^{ème}** SIÈCLE

L'église Saint-Clément du village de Villing, commune située au nord-est du territoire de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, à la frontière allemande, est également une des plus anciennes églises du territoire. L'édifice date du **XII^{ème}** siècle. Il possède en son chœur, un magnifique maître-autel en chêne sculpté polychromé du **XVIII^{ème}** qui est classé Monument Historique par arrêté du Ministère de la Culture depuis le 05/11/1982.



GOMELANGE – EGLISE SAINT-MARTIN DU **XVIII^{ème}** SIÈCLE

L'église Saint-Martin à Gomelange a été érigé **en 1783**, les statues, autels et bas-reliefs qui se trouvent à l'intérieur datent tous de cette période. Cet édifice religieux possède **un orgue** provenant de la très réputée **manufacture Dalstein-Haerpfer** fondée en 1863 à Boulay-Moselle. Cet instrument de 1870 est classé au titre des Monuments Historiques. Il a été plusieurs fois entretenu, les tuyaux en bois refaits en 1930 par Frédéric Haerpfer, il fut complètement restauré par la manufacture d'orgue Muhleisen en 1994.

B. Les lieux de culte de la seconde reconstruction

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale en 1945, le **ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU)**, créé par le gouvernement provisoire, dresse un bilan désastreux des bâtiments détruits par les bombardements. À l'échelle de la France, la Moselle fait partie des départements les plus touchés par les combats. Pour exemple, sur les **775 lieux de culte catholiques en Moselle, 650 églises ou chapelles sont atteintes**, soit environ 84 % d'entre-elles dont 22 ont été complètement rasées, 42 sont détruites de 75 à 90 % et les autres à moins de 75 %. Ces chiffres alarmants confèrent à la Moselle, une priorité sur les autres départements et très vite des architectes sont envoyés sur place par le ministère afin de réparer ou reconstruire ces églises. Ce contexte spécial offre la **possibilité de s'interroger sur l'architecture sacrée** et l'art sacré en général. **L'utilisation du béton** caractérise bien ce type de bâtiment. L'emploi de ce matériau qui, à l'époque, est produit en grosse quantité en France, répond aux exigences du MRU qui souhaitait relancer l'économie nationale et reconstruire rapidement les villages.

◇ L'église Saint-Eloi à Tromborn



TROMBORN – ÉGLISE SAINT-ELOI DU XX^{ÈME} SIÈCLE

À l'extrême opposé de ces anciens édifices religieux, l'**église Saint-Éloi à Tromborn** se distingue dans le paysage par son architecture contemporaine. **Dès 1939, le village fut complètement détruit** lors des conflits de la Seconde Guerre mondiale. Les dégâts subis sont considérables comparativement à ceux causés par la Première Guerre. À la fin de la guerre, il faut faire table rase du passé et repenser entièrement l'urbanisation de la commune. Malgré la grande désolation qui règne à Tromborn, cette situation est vécue comme l'occasion de réorganiser et de moderniser entièrement le village.

L'église communale nommée Saint-Éloi est un bel exemple d'architecture de la seconde Reconstruction. Elle fut conçue par les architectes Roger FRAISSE et Félix MADELINE et achevée en 1955. Roger FRAISSE fut aussi chargé de réaliser plusieurs bâtiments comme des logements, l'école ou encore la mairie. À l'intérieur de l'édifice religieux, se trouve une cloche, offerte par la famille ducal en 1695, disposée à hauteur d'homme dans le prolongement droit de la nef. Cette dernière trônait autrefois en sommet du clocher de l'ancienne église et représente aujourd'hui, après 324 ans passé à Tromborn, un bien important du patrimoine local.

◇ L'église du Christ Roi à Falck

La **commune de Falck** a la spécificité de posséder **deux églises**. La première église paroissiale dédiée à Saint-Brice de Tours est érigée en **1752**. Située au nord du ban communal, à Falck-village, **elle surplombe les autres constructions** du haut de son promontoire. En 1825, elle subit des transformations comme l'atteste la date portée sur le tympan de la tour-clocher. Quelques décennies plus tard, ce lieu de culte est désaffecté à la suite de la **construction d'un nouvel édifice dans les années 1950**. Aujourd'hui, plus aucune messe n'y est célébrée. Cette église est uniquement vouée à accueillir des événements culturels comme des concerts ou expositions.

La **nouvelle église**, localisée à l'entrée de la cité au sud du ban communal, n'est distante que de quelques centaines de mètres de l'église Saint-Brice. De style contemporain, cet édifice placé sous l'invocation du Christ-Roi a vu ses travaux de construction débuter en octobre 1948. **Il sera inauguré le 19 avril 1954.**



FALCK – ÉGLISE DU CHRIST-ROI



FALCK – ANCIENNE ÉGLISE SAINT-BRICE

◇ La synagogue de Boulay-Moselle



BOULAY-MOSELLE – SYNAGOGUE, CONSTRUITE EN 1952 POUR REMPLACER L'ANCIENNE DE STYLE NÉO-ROMAN DE 1857

La **nouvelle synagogue**, localisée à l'intersection entre la rue Brûlée et la rue du Pressoir, est elle-aussi un **héritage de l'architecture de la seconde reconstruction**. Elle fut construite en 1952 et inaugurée en 1955 pour remplacer l'ancienne synagogue de style néo-roman de 1857 démolie pendant la guerre par les soldats allemands. Il faut savoir que Boulay-Moselle regroupe, avec Metz, **les plus anciennes communautés juives** de la région. Ils arrivent au cours de la guerre de Trente Ans, en provenance d'Allemagne, en emboîtant le pas des soldats français et suédois.

Dès leur installation, en 1664, il existe un vif sentiment d'hostilité à leur égard. En 1670, la construction d'une synagogue et

d'une école juive, rue du Four Banal est très mal perçue par les habitants. Le premier cimetière acquis en 1721 fait également l'objet d'un nouveau scandale, car situé à proximité de l'église paroissiale. Cette même année, tous les juifs de Lorraine sont expulsés, à l'exception des familles autorisées. À Boulay, elles sont au nombre de douze, soit environ la moitié de la communauté.

Construite en s'inspirant de celle de Metz, l'ancienne synagogue érigée en 1857 est agrandie et rénovée en 1890. Il existe alors à cette époque une soixantaine de familles et la communauté juive se renforce. Lors de la Seconde Guerre mondiale, la synagogue fut entièrement détruite et le cimetière situé rue Général Newinger profané pour servir de fosse commune aux prisonniers soviétiques décédés au camp voisin du Ban-Saint-Jean. Dès 1946, une nouvelle communauté juive se constitue, malgré les nombreux départs, dès les années 1960, de la communauté vers des villes plus importantes comme Metz ou Saint-Avold. On construit la nouvelle synagogue et une plaque à la mémoire des morts des deux guerres y est apposée le 11 novembre 1963. Un mur entre le charnier et les tombes juives fut élevé en 1948 et une plaque à la mémoire des victimes apposée le 14 mai 1950.

En 2008, un groupe de jeunes de l'association allemande ASF, se porte volontaire pour effectuer des restaurations dans le cimetière israélite saccagé par les nazis. On retrouve **d'autres exemples de cimetières israélites** sur le territoire de la CCHPB, comme à **Bionville-sur-Nied** ou à **Niedervisse** où il existait une forte communauté juive. Néanmoins, les synagogues détruites pendant la guerre n'ont jamais été reconstruites. Aujourd'hui, la synagogue de Boulay n'est plus en fonction et

C. L'usure du temps sur ces édifices culturels

En dehors des conflits militaires qui ont fortement détérioré, voire complètement détruits le patrimoine religieux, l'usure du temps reste la pire menace pour ces édifices qui sont pourtant restés debout pendant des siècles. La rénovation de ces bâtiments volumineux demande souvent d'importants travaux que les communes n'ont pas forcément les moyens de financer. Plus qu'une problématique d'entretien, une urgence de fond réside à savoir : **comment faire vivre et donner une utilité à ces bâtiments dans le temps ?** Même si les populations locales sont encore très attachées à leurs églises, qu'ils perçoivent comme un lieu d'événements de la vie (mariage, enterrement), les nouvelles générations vivent autrement les pratiques religieuses et ont plus de mal à considérer la valeur de ces bâtiments. On peut alors s'interroger sur leur préservation surtout lorsqu'ils ne sont pas protégés par l'État au titre des monuments historiques. Sur le territoire de la Houve et du Pays Boulageois, on relève **plusieurs cas où ces édifices religieux ont été rattrapés par le temps.**

◇ L'église Saint-Maurice à Guinkirchen



GUINKIRCHEN – EGLISE DÉDIÉE À SAINT-MAURICE PRÉSENTANT DES FISSURES SUR SES FAÇADES ET EN COURS DE RÉNOVATION

Le patrimoine du **village de Guinkirchen** est fortement marqué par son caractère religieux. On y relève de nombreux calvaires, une chapelle et une église dédiées toutes les deux à Saint-Maurice. L'église de Guinkirchen, implantée sur une petite colline domine la vallée. Elle était l'église mère de la paroisse et regroupait les villages de Mégange, Rurange, Espanges, Rélingen, Pétrange et Flasgarten. Reconstituée en 1779 par les moines cisterciens de Villers Bettlach, elle a pu conserver son clocher datant de la fin du XI^{ème} siècle, début du XII^{ème} siècle. Ce dernier fut réhaussé en 1847. Même si le bâtiment est toujours utilisé pour les messes et d'autres événements, on peut apercevoir la présence de fissures sur les façades. Des travaux sont en cours pour pallier les dégradations, mais le temps reste la pire menace pour de cet édifice emblématique de la commune.

◇ Le couvent et la chapelle des Rédemptoristes à Téterchen

Un autre exemple intéressant se trouve dans la commune de **Téterchen** avec **le couvent des rédemptoristes**. En effet, rares sont les villages qui, comme Téterchen, **possédaient à la fois une église et un couvent**. Construit à la fin du XIII^{ème} siècle par trois jeunes filles pieuses, cet édifice a eu plusieurs vies. Initialement dédié à soigner les malades, il fut plusieurs fois détruits. En 1843, l'abbé Laglasse racheta les bâtiments et trois ans plus tard il remit le couvent aux Rédemptoristes. Grâce aux quêtes et au soutien des habitants, le couvent fut reconstruit et agrandi. **La guerre de 1870** interrompit la vie monastique des pères et les bâtiments deviennent, pour un temps, **un hôpital militaire allemand**. L'activité du couvent cessa également lors des deux conflits mondiaux où il servit d'asile pour les troupes françaises, allemandes puis américaines.

Les pères n'ont récupéré l'édifice qu'en 1945, mais au vu d'un manque croissant de vocations, **la suppression du couvent a été prononcée en 1964**. Dans les quatorze premières années qui suivirent, les bâtiments servirent de maison de retraite pour l'hôpital de Boulay-Moselle. Ensuite, ils ont connu plusieurs propriétaires pour être finalement rachetés par une société immobilière qui y développa un **projet mixte** avec, à la fois **des logements** sur trois étages, et **des petits commerces** en rez-de-chaussée. En parallèle, la commune est restée propriétaire de **la petite chapelle** attenante au couvent. Cette dernière est d'ailleurs dans **un état de délabrement important** faute d'entretien et d'ambitions précises.



TÉTÉRCHE – JARDIN DU COUVEN DES « SŒURS GRISES » AU XX^{ÈME} SIÈCLE (SOURCE : NOS ANCÊTRES ENTRE PAYS DE NIED ET WARNDT)



TÉTÉRCHE – ANCIEN COUVEN ET CHAPELLE DE RÉDEMPTORISTES

D. La reconversion du patrimoine religieux

En complément, le patrimoine religieux se traduit par la présence **de presbytères** sur le territoire. Cette maison du curé ou du pasteur, généralement située à proximité des lieux de cultes, peut servir de bureau à son propriétaire. Au sein de la CCHPB, **plusieurs reconversions exemplaires** permettent de redonner un sens et de réhabiliter ce patrimoine religieux.



BIONVILLE-SUR-NIED – RECONVERSION DU PRESBYTÈRE EN MAIRIE-ÉCOLE



NIEDERVISSE – PROJET DE RECONVERSION DU PRESBYTÈRE EN ÉCOLE MATERNELLE



MOMERSTROFF – RECONVERSION DU PRESBYTÈRE EN MAISON INDIVIDUELLE



OTTONVILLE – RECONVERSION DU PRESBYTÈRE EN MAISON INDIVIDUELLE



BERVILLER-EN-MOSELLE – ANCIEN PRESBYTÈRE ACCUEILLANT AUJOURD'HUI LA MAIRIE



NARBÉFONTAINE – RECONVERSION À VENIR DU PRESBYTÈRE EN TROIS LOGEMENTS INDIVIDUELS

1.5. LE PATRIMOINE DES DEMEURES SEIGNEURIALES

De **nombreuses demeures seigneuriales** sont encore visibles au sein du territoire de la CCHPB. Elles témoignent de la **puissance des seigneurs** de la région qui assuraient l'**encadrement économique et judiciaire des populations** au Moyen-Âge. La ville de **Boulay-Moselle** est à cette époque possédée par des seigneurs fort puissants, qui ont fait plusieurs fois la guerre à la ville de Metz et qu'ils réussirent plusieurs fois à tenir en échec. **Le château des seigneurs de Boulay** datant du XII^{ème} siècle a depuis été détruit, les anciennes fortifications, **les Dada Tours**, sont **les derniers vestiges** encore debout. Aux alentours de la ville-centre, plusieurs exemples de châteaux seigneuriaux sont encore visibles.

A. Les châteaux et fermes châteaux

Au sein du territoire de la CCHPB, **le château de Bionville-sur-Nied** fait partie des demeures seigneuriales les mieux conservées. L'édifice est sorti une première fois de terre au XV^{ème} siècle avant d'être rasé. **En 1611**, Pierre Joly, alors procureur du roi à Metz acquiert la seigneurie et reconstruit le château sur les ruines de l'ancien bâtiment. À son décès en 1622, le château changea plusieurs fois de propriétaires et a été remanié au cours XVIII^{ème} siècle. Le château, implanté au nord-ouest du village, est composé d'un bâtiment de plan rectangulaire avec deux courtes ailes en retour d'équerre aux extrémités des façades principales. L'ensemble est couvert de toits d'ardoise à croupes. La façade sur cour est ordonnancée à deux niveaux de fenêtres à linteau en arc segmentaire. Une porte charretière en plein cintre à bossages en losanges, rare vestige du château du XVII^{ème} siècle, subsiste dans le bâtiment ouest. Le château est également **doté d'un magnifique jardin à la française de 25 ares**. Aussi connu sous le nom de Château de Joly, l'édifice devenu trop grand pour l'actuel propriétaire est actuellement en vente.



BIONVILLE-SUR-NIED – CHÂTEAU DE JOLY EN VENTE



DALEM – FERME-CHÂTEAU TRÈS ANCIENNE

Autre exemple, le **château de Dalem**, a une origine très ancienne. On ignore qui a bâti cet édifice, mais on peut situer sa construction vers les années **1100 ou 1200**. Situé dans une vallée n'offrant aucune défense naturelle, il servait plutôt d'habitat pour le seigneur afin d'assurer sa quiétude et se protéger contre les bandes de pillards. Par sa présence, le seigneur voulait également asseoir sa notoriété, son autorité et sa domination sur la population.

Le château avait la forme d'un rectangle au milieu duquel se trouvait une petite cour intérieure. Flanqué d'une tour à chacun des angles, **un large fossé alimenté par les eaux du Schlosserbach** l'entourait et contribuait à la défense et contre les intrusions étrangères. Le rez-de-chaussée servait aux domestiques et au bétail. L'étage que l'on

pouvait parcourir par un long couloir donnait accès aux pièces réservées au seigneur. **Les tours** servaient de guet et étaient certainement armées pour la défense du château. Dans la cour, au rez-de-chaussée, on peut apercevoir une suite de belles arcades restaurées et bien conservées. Une des arcades, percée de part en part, forme un passage charretier couvert conduisant à la grande cour est entourée de dépendances (écuries, granges) transformées aujourd'hui en maisons d'habitation. Ce passage est flanqué d'un étroit passage pour les piétons. Toutes **les ouvertures** du bâtiment sont **en grès rouge**.

Si quelques édifices ont survécu au temps, il ne reste que des vestiges pour la plupart des châteaux seigneuriaux de la région. C'est le cas du château de la commune de **Château-Rouge**, qui est mentionné dès 1158 comme seigneurie lorraine dépendant de Berus, lorsque le duc de Lorraine céda les dîmes du village à l'abbaye de Bouzonville. Malheureusement, le bâtiment a brûlé dans un incendie en 1935. Aujourd'hui, seuls quelques éléments de ce château sont encore identifiables, dont notamment le double porche du XVIII^{ème} siècle et la tour carrée.



CHATEAU-ROUGE – VESTIGES DU CHÂTEAU, RUE PRINCIPALE

B. La reconversion de ces édifices

Ce **patrimoine historique** a parfois bénéficié de **projets de réhabilitation** exemplaires. L'objectif étant de redonner une fonction à ces édifices souvent trop grands pour une seule et même famille. Dans la commune de **Coume**, plusieurs bâtiments patrimoniaux ont été restaurés et réhabilités afin de garder une trace de l'histoire du village. L'ancien lavoir abrite aujourd'hui la mairie, le presbytère héberge des familles, et la **vieille demeure seigneuriale** a été réhabilitée en **salle socio-culturelle** et en logements. Cette démarche consiste à apporter plus de mixité fonctionnelle et sociale dans le village.

Le château a été bâti au XVIII^{ème} siècle, **en 1755** par la famille de Beccary-Lebrun qui le transmis par la suite au comte de Lambertrye, qui possédait, entre autres, les châteaux lorrains de Cons-la-Granville et de Gerbéviller. La réhabilitation de cette ancienne maison seigneuriale a débuté en 2001, puis, 10 ans plus tard, la salle socio-culturelle a été créée via une extension à l'arrière du bâtiment. Afin de mettre en valeur le site, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 57) de Moselle a réalisé en même temps **l'aménagement d'un parc paysager** aux abords de la salle socio-culturelle. La préoccupation majeure du projet a été de préserver et de valoriser le site naturel existant en y intégrant **des éléments fonctionnels** (aire de jeux, parking perméable, éclairages économiques, etc).



COUME – MAISON SEIGNEURIALE RÉHABILITÉE EN SALLE SOCIO-CULTURELLE ET EN LOGEMENTS



COUME – AMÉNAGEMENT D'UN PARC PAYSAGER À L'ARRIÈRE DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE (SOURCE : CAUE 57)

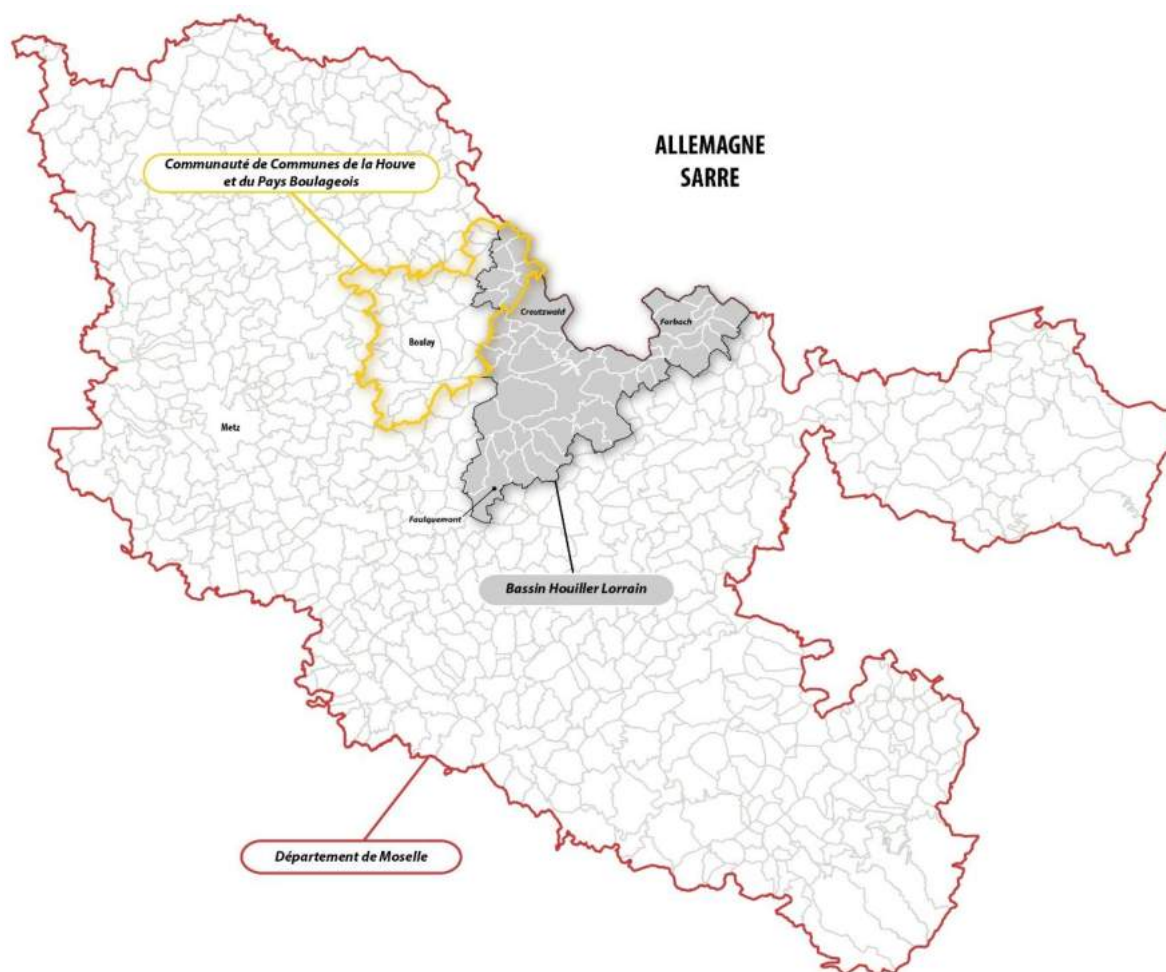
1.6. LE PATRIMOINE MINIER

L'activité minière a fortement marqué le territoire, et plus particulièrement dans les anciennes communes de la Houve comme à Falck ou à Hargarten-aux-Mines. En effet, le périmètre de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois se situe au contact du Bassin Houiller Lorrain ou Houillères du Bassin de Lorraine (HBL). Il est l'un des deux plus grands bassins houillers de France avec une superficie de 49 000 hectares. L'exploitation de cette ressource, pourtant bien connue dès le XVI^{ème} siècle ne connaîtra un développement important qu'au début du XIX^{ème} siècle en Lorraine.

A. L'industrie minière : ses impacts et son évolution

Par rapport à cette entité géologique, on se trouve dans un anticlinal évidé par érosion, appelé *boutonnière du Warndt* où l'extraction du charbon est facilitée car plus accessible. Ces bonnes conditions géologiques ont permis le développement de l'industrie charbonnière, qui, elle-même a nourri l'industrie métallurgique. Le Warndt appartient à la région Sarro-Lorraine, et se localise au centre nord du département de la Moselle et forme un ensemble géologique et géographique homogène et particulier. Il peut se schématiser par un triangle dont les trois angles sont représentés par Creutzwald à l'ouest, Forbach à l'est et Faulquemont au sud. C'est dans les grès du Buntsandstein supérieur (grès des couches intermédiaires), qui constituent l'essentiel de la géologie de cette région, que sont localisées les minéralisations en cuivre et plomb-argent selon trois districts géographiques distincts :

- ◆ Au nord : le district minier de Wallerfangen (Sarre) ;
- ◆ Au centre : le district minier de Falck/Hargarten-aux-Mines ;
- ◆ Au sud : le district minier de Longeville-lès-Saint-Avold, Saint-Avold, Hombourg-Haut, Cocheren et Forbach.



Comme pour la grande majorité des bassins charbonniers et industriels, le territoire s'est forgé une véritable *identité culturelle* rythmée autour de cette industrie et de son économie. Les ressources en charbon, mais aussi en fer, extraites de ce bassin minier, ont également joué un rôle historique particulier dans les relations franco-allemandes lors notamment des deux conflits mondiaux. Lors de **la fermeture des mines dans les années 1960, les deux tiers de la population locale vivaient encore des ressources de l'industrie minière**. C'est donc tout un modèle socio-économique qu'il faut réadapter à l'ère du temps. Aujourd'hui, on ne parle plus de Bassin Houiller Lorrain mais plutôt de Bassin de Vie de Moselle-Est pour décrire ce territoire en pleine reconversion qui se développe maintenant autour des industries mécaniques.

L'exploitation minière a aussi eu des conséquences non négligeables sur le paysage nord mosellan. Notamment la déforestation pour les besoins en bois des mines, ou encore les dérèglements des niveaux d'eau dans les nappes phréatiques et les eaux superficielles. Aujourd'hui, cela se traduit par **des risques de remontées des eaux de la nappe phréatique** qui concerne sept communes de la CCHPB : Berviller-en-Moselle, Coume, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten et Rémering.

B. Falck et ses cités ouvrières

Localisée dans la région naturelle transfrontalière du Warndt et dans le bassin de vie de la Moselle-est, au cœur d'immenses forêts, la commune **de Falck** est considérée, au sens administratif, comme une petite ville, mais fonctionne plutôt comme un gros village. Elle s'est construite autour **de l'exploitation minière et de l'activité ferroviaire** indispensable au **transport du charbon et autres minerais** (fer, plomb, cuivre). La **morphologie urbaine** s'est développée en conséquence et se distingue en **deux parties** avec :

- ◆ **Falck-village** : Ancien village-rue typiquement lorrain où dominait l'activité agricole. Il comprend l'essentiel des équipements d'enseignement (collège, école maternelle, bibliothèque), sportifs (gymnase, court de tennis) et l'ancienne église Saint-Brice ;
- ◆ **Falck-cité** : Extension du village avec la création des cités ouvrières : la cité HBL et la cité du Chemin de fer. Cette partie regroupe la plupart des équipements administratifs (mairie, pompiers, poste, salle des fêtes), mais aussi de commerces (pharmacie, supérette, café, restaurant). La nouvelle église, ainsi que l'école élémentaire et l'accueil périscolaire, sont compris dans cet ensemble. L'ancienne gare et les ateliers de maintenance, sont localisés également dans cette entité urbaine.

Ces anciennes cités ouvrières font écho à l'arrivée du chemin de fer dans les années 1890 avec la création de la gare de Falck aujourd'hui désaffectée et des infrastructures nécessaires à son entretien. La **Cité du Chemin de fer** est la première à sortir de terre dans les années **1923 à 1925**. La **Cité des Houillères du Bassin de Lorraine** ou **Cité HBL** verra le jour quelques années plus tard et sera même agrandie à la sortie de la guerre, dans les années **1945**, pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. Malgré quelques traces d'usures sur les façades des bâtiments, ces cités ont su résister au temps et elles témoignent, encore aujourd'hui, du fort impact qu'a pu avoir l'industrialisation et les activités minières sur la région.



FALCK – CITÉ DU CHEMIN DE FER, RUE PASTEUR (1923-1925)



FALCK – CITÉ HBL, RUE JEAN BURGER (1930)

C. Les exploitations minières anciennes

Outre l'exploitation de charbon au XX^{ème} siècle, le territoire lorrain a été le siège de nombreuses exploitations très anciennes. C'est le cas des communes **de Falck et Hargarten-aux-Mines** avec les anciennes **mines de plomb et de cuivre de la Grande Saule-Falck et de Béring** qui ont été creusées **dès 1555**. Les domaines de la Forge et du Moulin dit « *Weiermühle* », toujours présents à Falck, servaient à usiner ces minerais. Mais c'est bien à la fin des années 1950 que l'exploitation minière prend de l'ampleur à Falck avec la Compagnie Houillère de Falck. Pourtant l'activité ne dure qu'un temps, les actionnaires étant obligés d'arrêter le fonçage à cause de venues d'eau importantes, occasionnant d'importants frais d'exploitation. Laissé à l'abandon en 1860, le puits de Falck avait alors atteint 70 mètres de profondeur. Les bâtiments en tête de puits, jugés dangereux, sont démantelés en 1896. **Le carreau et le puits principal sont remblayés en 1931**. L'ancien ouvrage se trouve aujourd'hui en plein cœur des parties urbanisées de Falck.



FALCK – MOULIN SITUÉ RUE DE DALEM ET DOMAINE DE LA FORGE AU NORD-EST DU BAN COMMUNAL, LE LONG DE LA RD55



FALCK – DOMAINE DE LA FORGE RECONVERTIE EN ÉCURIES

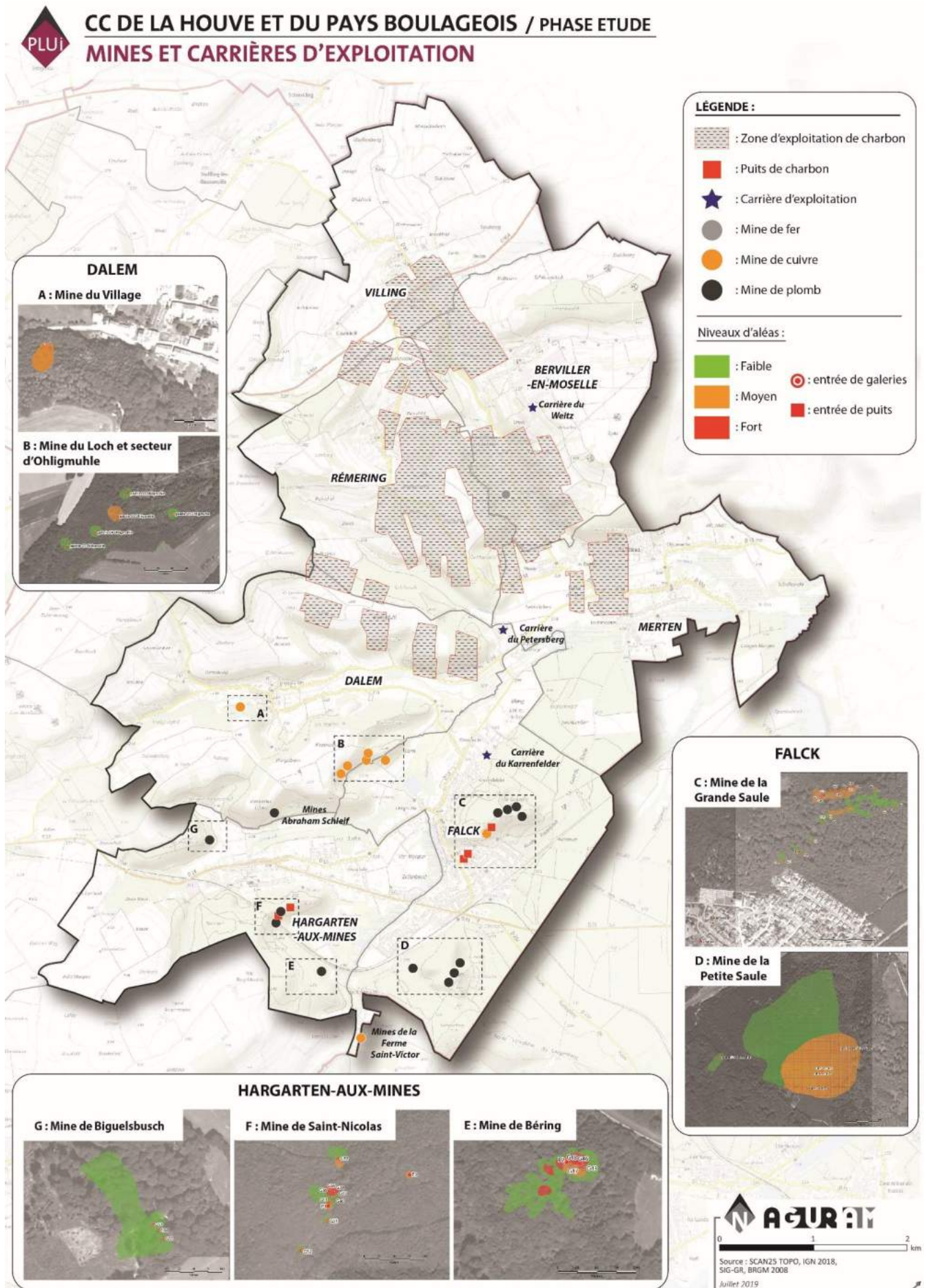
D'autres exemples sont identifiables à l'échelle de la CCHPB avec **les exploitations de minerai de fer** à ciel ouvert de **Berviller-en-Moselle**, mentionnées à partir de la Révolution. Cette ressource était destinée à la fonte de moulage. Quelques années après, une mine en galerie a même été exploitée sous les communes **de Berviller-en-Moselle, Tromborn et Rémering**. À **Dalem**, l'activité minière était plutôt dédiée à **l'extraction de cuivre** avec l'ancienne mine de cuivre appelée « *Iatzloch* ». Ces mines souterraines du Warndt représentent un conservatoire exceptionnel du fort passé minier de la région et permettent de garder les traces des évolutions techniques sur plusieurs siècles. Dans ces territoires, il perdure de nombreuses **statues de Sainte-Barbe**, patronne protectrice des mineurs, qui symbolisent le passé minier de ces communes, marquent l'entrée des mines ou ponctuent la présence de cavités souterraines. Le matériel qui servait à l'extraction dans les mines est, lui aussi, réutilisé afin d'aménager l'espace public. Une façon aussi de rappeler les origines minières des communes.



HARGARTEN-AUX-MINES – STATUE SAINTE-BARBE, PATRONNE DES MINEURS



BERVILLER-EN-MOSELLE – BERLINE DE MINE SUR RAILS



1.7. LE PATRIMOINE FERROVIAIRE

Historiquement, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois possède **un patrimoine ferroviaire important** en lien direct avec les différentes activités et principalement l'exploitation minière qui existait sur le territoire.

A. Les lignes ferroviaires historiques

Aujourd'hui, au sein du territoire de la CCHPB, l'intégralité des voies de chemin de fer ont été fermées pour le transport de personnes, mais il subsiste encore **une ligne de chemin de fer réservée à l'usage du fret** entre **Falck et Téterchen**. Au total, on comptait quatre ligne ferroviaires.



CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS / RAPPORT DE PRÉSENTATION

LIGNES FERROVIAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHPB



◆ **La ligne Metz – Boulay – Téterchen :**

Exclue dans un premier temps au profit du tronçon Metz/Saint-Avold, c'est seulement **en 1860** que l'on établit les plans de ce chemin de fer d'intérêt local permettant de desservir les Pays de la Nied. La construction de la ligne a été concédée le 27 août 1868 par le département de la Moselle à la Société Belge du Chemin de Fer, et les travaux ont commencé dès 1869. Une première partie, de 22 kilomètres de long, permettant de relier **Courcelles-sur-Nied à Boulay-Moselle** a été mise en service **en 1873**. La seconde partie Boulay-Moselle/Téterchen n'a été ouverte que trois années après. La voie, intégralement doublée en 1888 a évolué progressivement en voie unique entre 1940 et 1950. **Le trafic de voyageurs s'est terminé en 1948** et celui de marchandises **en 1985**. L'intégralité de la voie est déclassée, puis déposée en 1987. L'actuelle RD19 qui contourne la ville reprend en bonne partie l'ancien tracé de la voie ferrée.

◆ **La ligne Téterchen – Hargarten – Falck – Haguenau :**

Cette ligne provenant initialement de Haguenau est concédée en 1863 à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est. Une première section est ouverte en 1864 entre Niederbronn et Haguenau, puis en 1865 entre Béning et Sarreguemines. En 1866 le tronçon entre Béning et Carling est créé, et en 1869 celui entre Sarreguemines et Niederbronn est mis en service. Il faut attendre 1883, pour que le tronçon de voie entre **Téterchen et Carling**, qui passait par Hargarten-aux-Mines et Falck, soit ouvert. **Actuellement, cette ligne sert uniquement au fret.**

◆ **La ligne Thionville – Téterchen :**

Cette ligne, qui venait de **Sedan**, avait pour but de rejoindre **Niederbronn**. Elle a été l'objet de nombreuses discussions pour déterminer son tracé exact. Finalement, ce n'est qu'en 1883 qu'on réalisa son tracé passant par Metzervisse, Kédange, Ebersviller, Anzeling, Freistroff, Bouzonville et Téterchen. **Fermée aux voyageurs en 1992**, cette ligne est encore utilisée pour le transport de marchandises.

◆ **La ligne Metz – Vigy – Anzeling :**

Cette ligne a été construite dans **un but militaire et politique**. Sa mission était de permettre un ravitaillement de la ville de Metz et de sa garnison. Elle a été inaugurée en 1908. **Fermée depuis 1944**, elle traverse le nord-ouest du territoire de la Houve et du Pays-Boulageois au niveau de la commune de Piblangue.

B. La reconversion des anciennes gares

Malgré la **fermeture des lignes de chemin de fer**, le **patrimoine bâti** en lien avec cette activité ferroviaire est toujours visible dans certaines communes du territoire et participe même à leur développement urbain. C'est le cas à **Téterchen et à Boulay-Moselle**, où les anciennes gares, plutôt que de faire l'objet de démolitions, ont bénéficié de **reconversions intéressantes**. Elles ont aujourd'hui été réhabilitées afin d'accueillir plusieurs logements en collectif. Le site de Téterchen est le plus parlant, car les friches ferroviaires, matérialisées avec les anciennes voies de chemin de fer, sont encore bien visibles à proximité de la gare. Sur ces anciens tracés ferroviaires, il existe également un bon nombre de **maisons de garde barrière** isolées par rapport aux tissus urbanisés des villages qu'il est important d'identifier dans le paysage.



TETERCHEN ET BOULAY-MOSELLE – ANCIENNES GARES ACCUEILLANT AUJOURD'HUI PLUSIEURS LOGEMENTS COLLECTIFS

À l’opposé de ces deux exemples, la situation actuelle de **la gare de Falck** et de ses voies ferrées est préoccupante. Elle invite à s’interroger sur les possibilités de reconversion de ce patrimoine ferroviaire. En effet, l’ancien bâtiment voyageurs, **construit entre 1890 et 1904** par la Direction générale impériale des chemins de fer d’Alsace-Lorraine, **lors la première Annexion allemande**, est désaffecté depuis les années 1970. La gare comprend toujours des installations techniques de la SNCF car le transport de marchandises est encore utilisé sur cette ligne. Cependant, le bâtiment de la gare et l’ensemble des bâtisses aux alentours présentent **une richesse architecturale** de qualité et une homogénéité de formes bâties qu’il serait intéressant de préserver. On peut évoquer, par exemple, **les maisons de notables** situées rue de la Gare, dont **les façades** présentent d’innombrables éléments de modénature caractéristiques **du mouvement « Jugendstil »** : épis de faîtage, girouettes, bow-window, grès sculpté, véranda, etc.



FALCK – ANCIENNE GARE EN FRICHE ET DU RÉSEAU FERROVIAIRE UNIQUEMENT DÉDIÉ À L’USAGE DE FRET

1.8. LE PETIT PATRIMOINE BÂTI

En parallèle à ces grandes thématiques patrimoniales développées ci-dessus, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois est composée d’une **multitude de petits éléments patrimoniaux** qu’il est important de préserver ou de restaurer. Ces édifices ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques. Néanmoins, leurs présences sont le support de lieux de vie et de promenades, et ils singularisent, structurent et animent le paysage bâti et naturel du territoire. Le PLUi est l’outil qui peut permettre d’assurer leur préservation.

A. Le petit patrimoine religieux

Les croix, crucifix et calvaires que l’on retrouve dans le tissu artificialisé des villes et villages, sont les témoins de la christianisation progressive des populations locales. Ils indiquent également l’existence d’au moins une église dans le secteur. Ces lieux de dévotion et de prière possèdent leurs propres fonctions religieuses : les croix de chemins, les croix de rogations et de processions, les croix de missions, de limites, les croix des ponts, des sommets, des sources et des fontaines et les croix mémorielles.

Ces éléments, lorsqu’ils sont implantés **sur les sentiers de randonnées** ou **sur les points hauts**, constituent de véritables **points de repères** dans le paysage et ces petits édifices, tout comme les bornes, permettent d’indiquer une position géographique.

◇ Le village de Guinkirchen

Au sein de la CCHPB, l’exemple le plus représentatif de ce type de patrimoine se trouve à **Guinkirchen**. La commune a la particularité de posséder **de nombreux calvaires** sur son ban dont deux de dimensions imposantes.

Le premier, nommé **calvaire Burtin-Jeunhomme**, se situe en entrée est du village le long de la rue principale. Ce remarquable calvaire en pierre, présentant une scène de crucifixion, est daté du XVIII^{ème} siècle. Pour valoriser ce patrimoine historique, il a été récemment **déplacé et restauré** grâce à l'action de la municipalité **en 2011**. À proximité de ce calvaire, une maquette en trois dimensions a été mise en place afin de permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'approprier la sculpture. Le deuxième calvaire dit de **Flasgarten** est localisé à proximité des ruines du moulin à grains érigé au XIII^{ème} siècle. Il a été construit **en 1757** par la veuve du meunier et atteste de la piété populaire qui régnait en Pays de Nied au XVIII^{ème} siècle.



GUINKIRCHEN – CALVAIRE BURTIN-JEUNHOMME MARQUANT L'ENTRÉE EST DU VILLAGE



GUINKIRCHEN – CHAPELLE SAINT-MAURICE DU CHOLÉRA

Un bon nombre de croix sont liées au choléra ou *cholerakritz* dans le Pays de Nied. Elles rappellent les **grandes épidémies de choléra-morbus** qui ont touché les populations locales **entre 1832 et 1866**.

La commune de **Guinkirchen** est dotée d'une **chapelle, nommée Saint-Maurice, érigée en 1849** à la suite d'une épidémie de choléra. Ce bâtiment, isolé en pleine nature, offre un point de vue magnifique sur le paysage alentour. Proie au vandalisme du fait de sa position éloignée du village, cette chapelle n'était guère plus qu'une ruine et a fait l'objet d'une **restauration en 2011** dans le respect de l'architecture traditionnelle.

◇ Les chapelles et oratoires

Les croix, calvaires ou crucifix ne sont donc pas les seuls éléments religieux qui viennent ponctuer le paysage environnant. En complément, il existe de **nombreux lieux et petits édifices** consacrés à la prière. Ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Parfois implantés au cœur du village on peut aussi bien les retrouver à l'écart des habitations dans des lieux isolés propices au recueillement.



CONDÉ-NORTHEN – ORATOIRE À NOTRE-DAME-DE-L'UNITÉ



VELVING – CHAPELLE DÉDIÉE À LA DESCENTE DE NOTRE SEIGNEUR DE LA CROIX



BERVILLER-EN-MOSELLE – CHAPELLE SAINT-BLAISE

Un autre bon exemple se situe à **Velving** avec l'**oratoire Notre-Dame-de-la-Salette** et ses bas-reliefs du XVIII^{ème} siècle. Localisé au nord du village en direction de la forêt de Velving, le long du chemin de la rue de l'église, ce lieu de recueillement vient **marquer et animer les différents parcours de randonnées**. Ce bel oratoire, béni en 1926, a la particularité de représenter la Madone en train de pleurer. Autrefois, **de nombreuses processions ont eu lieu**. En dehors de la population locale, ces éléments religieux isolés restent **assez méconnus**. Les premiers travaux de remise en état ont eu lieu dans les années 1980. En 2013, la commune de Velving lance la deuxième phase de restauration afin que le monument puisse perdurer dans le temps et dans la mémoire collective.



VELVING – ORATOIRE NOTRE-DAME DE LA SALETTE

◇ L'animation des façades

Enfin, différents éléments religieux viennent **animer les façades des habitations**, le plus souvent dans **les cœurs de villages anciens**. Ils sont matérialisés par des croix, des croix de Lorraine, des calvaires et des petites statuette intégrées dans les façades ou encore **des niches** abritant la statue de la vierge. Ces petits éléments traduisent la grande piété des populations de l'époque et viennent compléter le patrimoine religieux propre à la région de Lorraine.



NIEDERVISSE – CROIX DE LORRAINE



VILLING – CROIX MURALE



ÉBLANGE – CALVAIRE SUR FAÇADE

B. Le petit patrimoine lié à l'eau

L'**approvisionnement en eau des communes**, essentiel pour la consommation des habitants, mais aussi pour les activités viticoles et artisanales, s'est fait par le biais de différents ouvrages. Les villages, situés à proximité de sources, ont mis en place **lavoirs, fontaines et abreuvoirs** afin de capter cette ressource et d'en faciliter l'accès aux populations locales. À l'époque, ces ouvrages étaient **des points de rendez-vous** où la population se retrouvait pour échanger en toute convivialité.

◇ L'aménagement de ces ouvrages

Ces éléments ont une valeur patrimoniale car ils sont les témoins de pratiques traditionnelles aujourd'hui révolues. Le **lavoir de Narbéfontaine** a, par exemple, bénéficié d'aménagements qualitatifs afin d'offrir **un bel espace public** à ses habitants. On peut également citer la place Saint-Rémy à Berviller-en-Moselle qui s'organise autour de l'unique source en eau du village, et permet de la mettre en valeur. Ces aménagements qualitatifs permettent de sauvegarder ce patrimoine tout en le requalifiant.



NARBESFONTAINE – BEL ESPACE PUBLIC AUTOUR DE L'ANCIEN LAVOIR



BERVILLER-EN-MOSELLE – AMÉNAGEMENTS AUTOUR DE LA SEULE SOURCE DU VILLAGE

Globalement, ces édifices patrimoniaux liés à l'eau sont bien valorisés dans les villages. Bénéficiant d'un fleurissement, ces ouvrages qualitatifs participent au charme et à l'animation des centres historiques.



MORLANGE – ANCIEN LAVOIR DU VILLAGE EN FLEURS



HALLING-LES-BOULAY – FONTAINE AVEC SYSTÈME DE POMPE À ROUE



PIBLANGE – FONTAINE EN FLEURS SUR LA PLACE CENTRALE DU VILLAGE

◇ Un patrimoine historique

Certains villages sont en relation étroite avec ce patrimoine lié à l'eau. C'est le cas du village **de Tromborn**, entièrement détruit durant la Seconde Guerre mondiale, qui est également appelée « Tromborren » en francique lorrain. Son nom est actuellement constitué du préfixe « trom » qui correspond au mot « trois » et du suffixe « born » qui signifie « **fontaine ou amas d'eau** » en langage germanique. Depuis le VII^{ème} siècle, cette structure toponymique est récurrente dans la plupart des mentions écrites faites à la commune. C'est pourquoi, sur le blason communal, on retrouve trois fascies onnées. Sur la place principale du village, se **trouve l'une de ces fontaines**. **Reconstruite en 1996**, elle vient ponctuer l'espace public.



TROMBORN – FONTAINE RECONSTRuite EN 1996

L'identité du village de **Dalem** est, elle-aussi, très influencée par **son patrimoine lié à l'eau** et plus exactement par **son vieux moulin**. Avec le château, ce bâtiment est probablement le plus ancien du village. Pour preuve, un parchemin datant de 1230, indiquait déjà son existence. La construction de ce moulin a été laborieuse, car il n'existe pas à Dalem de rivières ou cours d'eau suffisamment régulier et avec assez de débit pour alimenter un moulin à eau. Cependant, il était impensable pour un village comme Dalem qui, à l'époque **abritait une seigneurie** avec château, de ne pas posséder de moulin car cette construction était une source de revenu conséquente et la production de farine était indispensable. Dans ces conditions peu propices, il a donc fallu redoubler d'ingéniosité pour permettre de faire fonctionner un tel édifice.



DALEM – VIEUX MOULIN RÉHABILITÉ



DALEM – PIERRES DE SUPPORTS DES CHENAUX ENCORE VISIBLES

Trois rivières ont dû être détournées pour alimenter le moulin, et une galerie de 1 mètre de haut sur 55 centimètres de largeur a même été creusée à travers une imposante masse de rocher, et cela, **sur 30 mètres de long**. Un étang artificiel a également été aménagé afin de réguler le volume d'eau et le débit vers le moulin, était réglé grâce à une vanne. Des chenaux en bois conduisaient l'eau le long de la maison d'habitation du moulin sur la roue à aubes. Les supports en pierres de taille de ces chenaux sont encore visibles sur le côté du bâtiment. Le moulin fonctionne encore **en 1882**, mais son canal avait tendance à déborder rendant la route impraticable. Pour remédier à cet inconvénient, la commune réclama la régulation du moulin. Ce n'est qu'en 1886 que la régulation du moulin est acceptée et exécutée par le meunier de l'époque. Le moulin a depuis subi plusieurs transformations, mais certains éléments restent visibles.

◇ Les châteaux d'eau

Toujours en rapport avec ce patrimoine lié à l'eau, la commune de **Falck** a la particularité de posséder **un château d'eau sur tour** à l'architecture atypique. Sa structure peut rappeler celle **du château d'eau de Metz** situé à proximité de la gare.

La commune de Falck est alimentée par **trois forages**, protégés par des périmètres de protection de captages. L'ancienne station de pompage, le réservoir sur tour et ses trois puits, appartenaient à la SNCF. Ils ont été récupérés par la municipalité. La capacité de ce château d'eau sur tour de **40 mètres de haut**, accolé à la station de pompage, est de **500 m³**. Cet édifice et le réservoir de la forêt (400 m³) assurent la sécurisation et la pressurisation du réseau d'alimentation en eau potable.



FALCK – CHÂTEAU D'EAU

C. Le petit patrimoine agricole

Ce territoire, essentiellement rural, présente un **héritage agricole** mis en valeur dans certaines communes. On recense ainsi **plusieurs machines techniques et traditionnelles** utilisées pour le travail au champ : batteuses en bois, meules en pierre, pressoirs en bois dans les communes viticoles et arboricoles viennent rappeler cette activité tout soulignant l'espace public.



VILLIGN – ANCIENNE MEULE À GRAINS



CHÂTEAU-ROUGE – BATTEUSE DE 1920

D. Le petit patrimoine de murs et murets

Dans le prolongement direct des maisons, délimitant les propriétés, **les murs et murets**, visibles dans le paysage de la Houve et du Pays Boulageois, **forment une transition douce** entre les villages minéraux et les espaces de transition non bâtis composés de vergers, vignes et autres cultures agricoles. Ces constructions linéaires permettent de marquer les sentiers et font partie du paysage des abords du village au départ des promenades. Servant de protection pour les jardins contre la prédation des animaux, ces murs **marquent les limites des grandes propriétés** et en préservent l'intimité.

S'ouvrant parfois aux regards, **ils participent réellement au charme des villages anciens** et ils contribuent ainsi à la qualité urbaine des cœurs historiques villageois. Leur pérennité dépend de leur entretien et de leur prise en considération lors de l'aménagement de constructions ou de voirie. Ces murs possèdent un intérêt technique lorsqu'ils permettent de contenir des terres (murs de soutènement) **répondant ainsi à de nombreuses problématiques** : éboulements et glissement de terrain, érosion des berges naturelles ou encore ruissellement. Enfin, ces ouvrages peuvent avoir une valeur militaire lorsqu'ils ont été érigés afin de défendre une position ou un lieu en prévision de leur éventuelle attaque (murs de fortification).



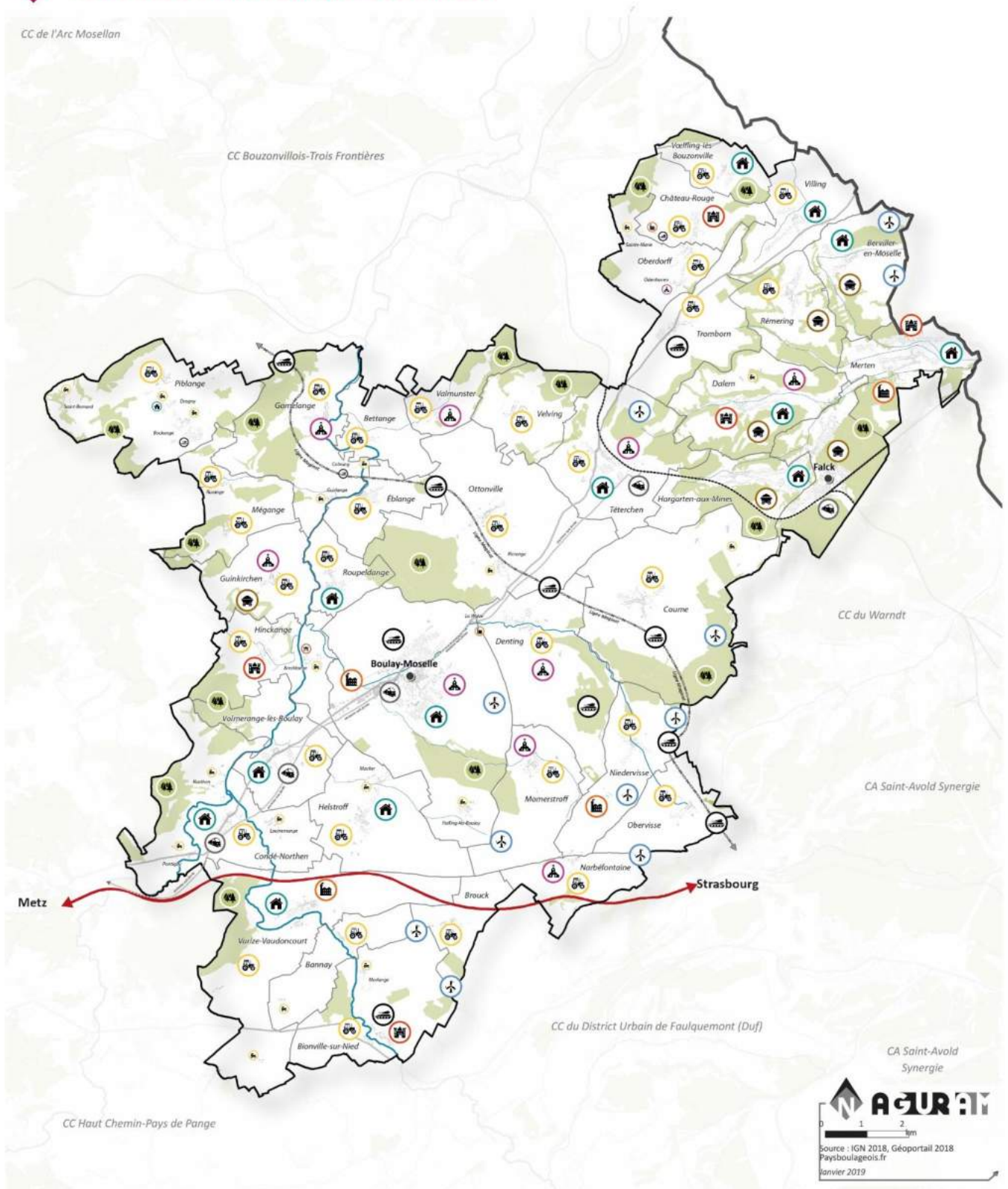
GOMELANGE – MUR DE FORTIFICATION AUTOUR DE L'ÉGLISE



DENTING – INTÉGRATION DU MUR ANCIEN DANS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE CETTE HABITATION



CC DE LA HOUE ET DU PAYS BOULAGEOIS/ RAPPORT DE PRÉSENTATION PATRIMOINE HISTORIQUE DOMINANT



LEGENDE

Héritage communal ancien :

- Domaine forestier
- Influence religieuse
- Activités agricoles
- Domaine seigneurial

Héritage communal récent :

- Influence militaire
- Exploitations minières
- Industrie/artisanat
- Activités ferroviaires
- Attractivité résidentielle (frontière, proximité des pôles urbains)
- Développement de l'énergie éolienne

BOULAY-MOSELLE - BANNAY - BERVILLER-EN-MOSELLE - BETTANGE - BIONVILLE-SUR-NIED -
BROUCK - CHÂTEAU-ROUGE - CONDÉ-NORTHEN - COUME - DALEM - DENTING - ÉBLANGE - FALCK
- GOMELANGE - GUINKIRCHEN - HARGARTEN-AUX-MINES - HELSTROFF - HINCKANGE - MÉCANGE -
MERTEN - MOMERSTROFF - NARBÉFONTAINE - NIEDERVISSE - OBERDORFF - OBERVISSE - OTTON-
VILLE - PIBLANGE - RÉMERING - ROUPELDANGE - TÉTERCHEN - TROMBORN - VALMUNSTER -
VARIZE - VELVING - VILLING - VIELFLING-LÈS-BOUZONVILLE - VOLMERANGE-LÈS-BOULAY



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

29A Rue de Sarrelouis 57220 BOULAY-MOSELLE
Tél. : 03 87 79 52 90 | Fax : 03 87 79 57 24
contact@cchpb.net

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ |
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org |